



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 juin 2019

N° 2019/06/17/01

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 46

Date de convocation :
07 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix-sept juin à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE.

<u>Présents :</u>			
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	Mme Marielle DEPORT
Mme Catherine TAUPIN	M. Vincent CROCQ	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS
M. Denis GATEL	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
M. Christian NIEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Daniel MARCHAND
Mme Claudine DESMET	Mme Sophie BRÉAL	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL
M. Bertrand TANGUILLE	Mme Virginie LEFFRAY	Mme Stéphanie BANCHAREL	Mme Séverine MAYEUX
Mme Marie AGEZ	M. René LOIZANCE	M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS
M. Pascal GUISSSET	Mme Marie-Françoise ROGER	M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER
	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	

<u>Absents :</u>	
M. Jean-Claude LEPRETRE absent qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Jean-Pierre PETERMANN absent qui donne pouvoir à M. Vincent CROCQ
M. Christian BERNARD absent sans pouvoir	Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	Mme Marie-Odile BOIVIN absente qui donne pouvoir à Mme Claudine DESMET
M. Dominique PELHATE absent qui donne pouvoir à M. Thierry PANNETIER	Mme Danièle BOTTE absente qui donne pouvoir à Mme Virginie LEFFRAY
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir	M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	M. Bruno VETTIER absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	M. Michel RENAUDIN absent qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE
Mme Nathalie GIDON absente qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER	M. Jean-François PROVOST absent sans pouvoir
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir
M. Vincent BOUTEMY absent qui donne pouvoir M. Yves RENAULT	Mme Evelyne JAOUANNET absente sans pouvoir
	M. Jacques LE GOFF absent sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Philippe LANGLOIS

Objet : Présentation du rapport d'activité 2018 du Pays de Châteaugiron Communauté

Rapporteur : Monsieur

En application de l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Le rapport d'activité 2018 a été présenté en séance par Monsieur Dominique DENIEUL, Président, et Monsieur Paul LE CALLENNEC, Directeur Général des Services du Pays de Châteaugiron Communauté.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- prend acte du rapport d'activité 2018 du Pays de Châteaugiron Communauté.

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....19 JUIN 2019.....
et de l'affichage ou la publication

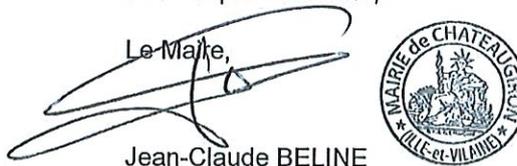
Le Maire,



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Jean-Claude BELINE





Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 juin 2019

N° 2019/06/17/02

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 46

Date de convocation :
07 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix-sept juin à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE.

<i>Présents :</i>			
M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	Mme Marielle DEPORT	
M. Yves RENAULT	M. Vincent CROCC	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÛN	M. Philippe LANGLOIS
Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Daniel MARCHAND
M. Christian NIEL	Mme Sophie BRÉAL	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL
Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY	Mme Stéphanie BANCHAREL	Mme Séverine MAYEUX
M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS
Mme Marie AGEZ	Mme Marie-Françoise ROGER	M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER
M. Pascal GUISET	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	

<i>Absents :</i>	
M. Jean-Claude LEPRETRE absent qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Jean-Pierre PETERMANN absent qui donne pouvoir à M. Vincent CROCC
M. Christian BERNARD absent sans pouvoir	Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	Mme Marie-Odile BOIVIN absente qui donne pouvoir à Mme Claudine DESMET
M. Dominique PELHATE absent qui donne pouvoir à M. Thierry PANNETIER	Mme Danièle BOTTE absente qui donne pouvoir à Mme Virginie LEFFRAY
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir	M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	M. Bruno VETTIER absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	M. Michel RENAUDIN absent qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE
Mme Nathalie GIDON absente qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER	M. Jean-François PROVOST absent sans pouvoir
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir
M. Vincent BOUTEMY absent qui donne pouvoir M. Yves RENAULT	Mme Evelyne JAOUANNET absente sans pouvoir
	M. Jacques LE GOFF absent sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Philippe LANGLOIS

Objet : Modification des statuts du SIMADE 35 suite à la création de la commune nouvelle de Piré-Chancé

Rapporteur : Madame Isabelle PLANTIN

Suite à la création de la commune nouvelle de Piré-Chancé, en lieu et place de la commune historique de Chancé, membre du syndicat, la Préfecture d'Ille-et-Vilaine a informé ce dernier de la nécessité de modifier les statuts du SIMADE 35.

Conformément aux dispositions du chapitre II – article L.2113-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté de création de la commune nouvelle, qui a pris effet au 1er janvier 2019, mentionne l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) dont elle est membre.

L'article L.5211-5-1 du CGCT prévoit que les statuts d'un EPCI mentionnent notamment la liste des communes membres de l'établissement.

La participation de la commune nouvelle de Piré-Chancé, considérée comme nouveau membre, implique la modification des statuts qui est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres du syndicat.

Dans l'article 1, dénomination et composition, il convient de remplacer la commune de Chancé par la commune de Piré-Chancé.

Dans l'article 7, ressources du syndicat, il convient de mentionner que la participation de la nouvelle commune au syndicat intercommunal sera calculée sur la base de la population de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de la commune historique de Chancé.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **approuve la modification des statuts du SIMADE 35 pour y inclure la commune nouvelle de Piré-Chancé**

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....19 JUIL 2019.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

DATE DE
CONVOCATION
29 mars 2017

L'an deux mil dix-neuf, le 29 avril à 20 heures 30.

Le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de la Mairie d'Acigné, en séance publique sous la présidence de Monsieur MARQUET.

DATE D'AFFICHAGE

Etaient présents :

ACIGNE

Bernard MARQUET, Président,

BRECE

Aurore ORRIERE, Titulaire,

CESSON SEVIGNE

Marguerite BOIVIN, Titulaire,

CHATEAUGIRON

Yvonne de la TOUR, Titulaire

Isabelle PLANTIN, Vice-Présidente,

DOMLOUP

Chantal LOUIS, Titulaire,

Isabelle L'HOMME, Titulaire,

NOUVOITOU

Sylvianne GUILLOT, Titulaire,

Maryvonne CARDINAL, Titulaire,

NOYAL SUR VILAINE

Nicole POUPART, Titulaire,

Anne CARREE, Titulaire,

SERVON-SUR-VILAINE

Marcel RAPINEL, Suppléant,

THORIGNE FOUILLARD

Marie-Blanche SAMSON, Vice-Présidente,

Françoise GUILLEMAUD, Titulaire,

En exercice : ..

Présents :

Votants :

Assistaient : Pascale DESPRETZ, Receveur du SIMADE 35, Liliane CORNEE, Christelle FLECHER, Infirmières coordinatrices.

Absents excusés : Robert RUBION (Acigné), Stéphanie GUERRY (Ossé-Châteaugrion), Jean-Pierre PETERMANN (Saint Aubin du Pavail – Châteaugiron)

OBJET :
Modification
Article 7 des statuts

Suite à la création de la commune nouvelle Piré-Chancé, en lieu et place de la commune historique de Chancé, membre du syndicat, la Préfecture d'Ille-et-Vilaine nous informe de la nécessité de modifier les statuts du SIMADE 35.

Conformément aux dispositions du chapitre II - article L.2113-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté de création de la commune nouvelle, qui a pris effet au 1^{er} janvier 2019, mentionne l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) dont elle est membre.

L'article L.5211-5-1 du CGCT prévoit que les statuts d'un EPCI mentionnent notamment la liste des communes membres de l'établissement.

La participation de ce nouveau membre implique la modification des statuts qui est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de notre Syndicat.

Dans l'Article 1, dénomination et composition, il convient de modifier la commune Chancé par la commune Piré-Chancé.

Dans l'article 7, ressources du syndicat, il convient de mentionner que la participation de la nouvelle commune au syndicat intercommunal sera calculée sur la base de la population de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) de la commune historique de Chancé.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

-Décide de soumettre à l'approbation de l'ensemble des communes membres, la modification des statuts pour y inclure la participation de ce nouveau membre.

Siège Social : Mairie de Châteaugiron

Secrétariat administratif : Bâtiment Arquès - ZA de Beaujardin - 35410 CHATEAUGIRON

Envoyé en préfecture le 19/06/2019

Reçu en préfecture le 19/06/2019

Affiché le

ID : 035-200064483-20190617-2019_06_17_02-DE

Affiché le

ID : 035-253502199-20190507-DEL62019-DE

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
le :
Publié ou notifié le :

Pour copie conforme,
Le Président,



La Vice-Présidente

Marie Blanche SAMSON



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 juin 2019

N° 2019/06/17/03

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 46

Date de convocation :
07 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix-sept juin à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE.

Présents :	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	Mme Marielle DEPORT
M. Yves RENAULT	M. Vincent CROCC	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÛN	M. Philippe LANGLOIS
Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Daniel MARCHAND
M. Christian NIEL	Mme Sophie BRÉAL	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL
Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY	Mme Stéphanie BANCHAREL	Mme Séverine MAYEUX
M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS
Mme Marie AGEZ	Mme Marie-Françoise ROGER	M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER
M. Pascal GUISSSET	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	

Absents :	M. Jean-Pierre PETERMANN absent qui donne pouvoir à M. Vincent CROCC
M. Jean-Claude LEPRETRE absent qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE
M. Christian BERNARD absent sans pouvoir	Mme Marie-Odile BOIVIN absente qui donne pouvoir à Mme Claudine DESMET
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	Mme Danièle BOTTE absente qui donne pouvoir à Mme Virginie LEFFRAY
M. Dominique PELHATE absent qui donne pouvoir à M. Thierry PANNETIER	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir	M. Bruno VETTER absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	M. Michel RENAUDIN absent qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE
M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	M. Jean-François PROVOST absent sans pouvoir
Mme Nathalie GIDON absente qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	Mme Evelyne JAOUANNET absente sans pouvoir
M. Vincent BOUTEMY absent qui donne pouvoir M. Yves RENAULT	M. Jacques LE GOFF absent sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Philippe LANGLOIS

Objet : Chantier international des Jeunes Bénévoles 2019

Rapporteur : Madame Véronique BOUCHET CLÉMENT

Par délibération du 27 mars 2008, le Conseil municipal a décidé de mettre en place un projet de chantier de jeunes avec l'association « Etudes et Chantiers Bretagne et Pays de la Loire », durant l'été. Cette association organise des chantiers fondés sur les valeurs de partage, de solidarité et de respect des différences.

Depuis, cette opération a été renouvelée tous les ans.

Pour l'année 2019, il est proposé de reconduire ce projet du lundi 17 juin au jeudi 4 juillet 2019.

Les conditions sont identiques aux années précédentes. La convention de partenariat transmise à la Mairie par l'association se trouve en annexe 1.3.

La Ville de Châteaugiron mettra à disposition des jeunes l'hébergement et les matériaux et versera une participation de 6 500,00 € à l'association. Un échafaudage sera posé et loué par l'entreprise ALTI LOC (pour un montant de 3 040 € HT).

Les travaux porteront sur la réfection et le rejointement d'un mur d'enceinte du château dans la continuité des travaux réalisés en 2018. Le mur concerné relie le porche (anciennes écuries) aux douves du château, du côté de la cour privée du 20, rue de la Madeleine.

Les objectifs techniques pourront être redéfinis d'un commun accord en fonction de l'avancée des travaux et de l'expertise des différents partenaires.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 08/4/11 du 27 mars 2008 actant la mise en place du chantier international des jeunes bénévoles,
Vu le budget primitif « Commune » 2019,
Vu la convention de partenariat communiquée en annexe 1.3,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **approuve le renouvellement du chantier de jeunes bénévoles en 2019,**
- **prend en charge l'hébergement des jeunes au gîte de Veneffles et l'achat des matériaux nécessaires au chantier ainsi que le montant de la participation financière,**
- **autorise le Maire à signer la convention avec l'association Études et Chantiers, annexée à la présente délibération,**
- **autorise Monsieur le Maire à solliciter les éventuelles subventions correspondantes à ce projet notamment auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.**

Pour Copie Conforme,

Le Maire



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....19 JUILLET 2019.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire



CONVENTION DE PARTENARIAT

Projet d'accueil d'une équipe de volontaires européens

Entre : **Commune de Châteaugiron**

Adresse : **Mairie de CHATEAUGIRON**
Le château
35410 Châteaugiron

Représenté(e) par : Jean-Claude BELINE
Fonction : Maire de Châteaugiron

d'une part,

et l'association **Etudes & Chantiers Bretagne et Pays de la Loire** d'autre part, agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports sous le n° 29-311, déclarée à la Préfecture de Châteaulin le 13 juin 1978, représentée par son Président, Gilbert CLERAN.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

La commune de Châteaugiron agissant en qualité de Maître d'Ouvrage, confie à l'association Etudes & Chantiers Bretagne et Pays de la Loire qui l'accepte, l'organisation d'un chantier réalisé par une équipe européenne de volontaires et des participants locaux.

Le chantier est un lieu de rencontres et d'échanges pour toutes et pour tous, jeunes ou adultes, de différents horizons géographiques ou locaux. C'est un moyen d'action, un outil et un support d'éducation au service du développement personnel et collectif.

Son objectif : permettre aux jeunes citoyens de se construire, de découvrir leurs qualités pour accéder à la parole et à la décision, de prendre part à la vie sociale et de participer à sa transformation.

Les volontaires apportent ainsi un soutien concret à une initiative d'intérêt général s'inscrivant dans des dynamiques locales d'animation, de développement ou d'amélioration des conditions de vie de la population.

Il est donc confié à l'association :

- **Réfection (rejointoiement et reprise de maçonnerie) d'un mur d'enceinte du Château**

Ces objectifs techniques pourront être redéfinis, d'un commun accord entre les différents partenaires, en fonction de l'avancée des travaux et de l'expertise de l'animateur technique.

Dans le double objectif d'intensifier les relations avec la population locale et de faciliter l'autonomie des jeunes dans le développement de leurs idées, une partie des volontaires mettra en place différentes actions à destination de la population locale.

Ces actions pourront être en lien avec l'engagement citoyen, les mo patrimoine ou encore l'interculturalité.

Cela devrait aussi faciliter la visibilité des actions de rénovation de la commune de **Chateaugiron** et la participation de bénévoles locaux.

ARTICLE 2 - MODALITÉS D'EXÉCUTION

Dates : L'action se déroulera du **14/06/2019 au lundi 05/07/2019**

Les participants :

Le groupe sera composé de 10 à 15 personnes : 1 animateur technique salarié pour ce qui concerne les travaux, 2 volontaires français accompagneront le groupe sur les temps de vie collective et 10 à 12 volontaires européens. Tous les participants sont majeurs. Le nombre d'heures de travail par semaine et par volontaire sera au maximum de 30 heures. Les horaires d'activité chantier seront établis d'un commun accord entre les responsables chargés de l'encadrement du séjour et les volontaires.

L'association Etudes & Chantiers est garante de l'organisation pédagogique, de la gestion et de l'animation du séjour et des travaux, et responsable de la sécurité et du bien-être des participants.

La participation de bénévoles locaux est vivement encouragée, de manière à ne pas dépasser 12 participants sur le chantier.

Le nombre et le profil des participants seront soumis à l'avis de l'animateur technique.

Le matériel : Le matériel de vie collective, d'intendance, et de chantier (sauf cas particulier décidé conjointement par les partenaires) sera fourni par l'association Etudes & Chantiers.

Les matériaux : Les matériaux seront pris en charge par la commune de **Châteaugiron**.

L'hébergement : L'hébergement est à la charge du maître d'ouvrage, qui assurera également un accès aisé à des équipements sanitaires ainsi qu'à l'alimentation en eau potable, eau chaude et à l'électricité.

L'hébergement mis à disposition par la commune devra respecter les normes d'hygiène et de sécurité en vigueur.

L'hébergement aura lieu dans le gîte d'étape de Veneffles.

ARTICLE 3 - RESPONSABILITÉS DES PARTENAIRES

L'association Etudes & Chantiers Bretagne et Pays de la Loire s'engage à :	ENSEMBLE, l'association Etudes et Chantiers et la commune de Chateaugiron s'engagent à :	La commune de Chateaugiron s'engage à :
<ul style="list-style-type: none"> * Informer la commune de Chateaugiron de toute modification relative au séjour. * Gérer les relations avec l'administration, notamment dans le cadre des dispositifs service civique et service volontaire européens, et avec les familles pour tout ce qui concerne les participants. * Assurer l'encadrement pédagogique et technique et suivre le déroulement du séjour. * Souscrire l'assurance* des participants, des responsables du groupe et des tierces personnes, dont elle accepte le concours volontaire/bénévole sur le chantier. * Elaborer et réajuster le budget de l'opération. 	<ul style="list-style-type: none"> * Effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne mise en place du projet (autorisations). * Fournir les documents nécessaires à toutes justifications de l'opération. * Définir des objectifs communs au projet de collaboration et à en élaborer des perspectives à moyen et long terme. * Procéder aux états des lieux des locaux mis à disposition. * Mettre en œuvre les moyens nécessaires à la garantie de sécurité des participants. * Préparer la population à la venue du chantier (informer, sensibiliser, solliciter). * Favoriser la participation des habitants et notamment des jeunes au chantier. * Etre à l'écoute des besoins et des attentes des participants. * Participer à un temps de bilan à l'automne suivant. * Informer les volontaires de l'évolution ultérieure du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> * Assurer les locaux dans le cas d'une mise à disposition. * Accueillir les volontaires et leur présenter le projet et les objectifs de travaux à mener. * Rendre visite régulièrement aux participants. * Favoriser les rencontres des volontaires avec la population locale. * Favoriser l'accès des volontaires aux manifestations culturelles et aux activités de loisirs locales. * Visiter et évaluer en présence des volontaires et des responsables le résultat de l'action. * Favoriser les actions à destination de la population locale

*** ASSURANCES**

L'association Etudes et Chantiers assure les volontaires et leurs responsables, en responsabilité civile et individuelle-accident, conformément au contrat n° 3263946 K souscrit auprès de la MAIF, TSA 55113, 79060 NIORT CEDEX 9.

Il appartient à Etudes et Chantiers de prendre toute disposition pour vérifier les garanties offertes par l'assurance des groupes ou des tierces personnes dont elle accepte le concours sur le chantier, toute défaillance étant portée à la charge d'Etudes et Chantiers.

Le bénéfice des garanties du contrat collectif d'assurance d'Etudes et Chantiers pourra être étendu aux participants locaux désireux de travailler sur le chantier, moyennant une adhésion à l'association, quelle que soit la durée de présence sur le chantier.

ARTICLE 4 - COÛT

Le montant global du projet d'accueil d'une équipe de volontaires est de : **30 077 euros**
L'apport financier demandé à la commune de Chateaugiron est de : **6500 euros.**

Le séjour aura effectivement lieu sous réserve de l'obtention de la totalité des sommes sollicitées auprès des différents partenaires concernés.

ARTICLE 5 - CONDITIONS DE PAIEMENT ET DOMICILIATION

Le paiement sera effectué pour la totalité sur présentation de facture en double exemplaire à la clôture des travaux.

Les sommes dues seront versées sur le compte de l'association Etudes et Chantiers au CREDIT AGRICOLE ILLE ET VILAINE – code banque : 13606 – code guichet : 00107 – N° de compte : 03625729000 – Clé RIB : 14 à l'intitulé d'Etudes et Chantiers Bretagne et Pays de Loire

Fait à RENNES, le 24/04/2019

Faire précéder les signatures de la mention
"LU ET APPROUVÉ"

Pour Etudes & Chantiers

Le Président
M. Gilbert CLERAN

**Pour la commune de
Châteaugiron**

Le Maire
M. Jean Claude BELINE



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 juin 2019

N° 2019/06/17/04

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 46

Date de convocation :
07 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix-sept juin à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE.

<i>Présents :</i>			
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	Mme Marielle DEPORT
Mme Catherine TAUPIN	M. Vincent CROCC	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÛN	M. Philippe LANGLOIS
M. Denis GATEL	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
M. Christian NIEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Daniel MARCHAND
Mme Claudine DESMET	Mme Sophie BRÉAL	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL
M. Bertrand TANGUILLE	Mme Virginie LEFFRAY	Mme Stéphanie BANCHAREL	Mme Séverine MAYEUX
Mme Marie AGEZ	M. René LOIZANCE	M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS
M. Pascal GUISSSET	Mme Marie-Françoise ROGER	M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER
	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	

<i>Absents :</i>	
M. Jean-Claude LEPRETRE absent qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Jean-Pierre PETERMANN absent qui donne pouvoir à M. Vincent CROCC
M. Christian BERNARD absent sans pouvoir	Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	Mme Marie-Odile BOIVIN absente qui donne pouvoir à Mme Claudine DESMET
M. Dominique PELHATE absent qui donne pouvoir à M. Thierry PANNETIER	Mme Danièle BOTTE absente qui donne pouvoir à Mme Virginie LEFFRAY
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir	M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	M. Bruno VETTIER absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	M. Michel RENAUDIN absent qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE
Mme Nathalie GIDON absente qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER	M. Jean-François PROVOST absent sans pouvoir
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir
M. Vincent BOUTEMY absent qui donne pouvoir M. Yves RENAULT	Mme Evelyne JAOUANNET absente sans pouvoir
	M. Jacques LE GOFF absent sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Philippe LANGLOIS

Objet : Commune déléguée de Saint-Aubin du Pavail - Vente de logements sociaux

Rapporteur : Monsieur Vincent CROCC

En date du 26/02/2019, la SA « HLM Les Foyers » a informé la commune de sa volonté de vendre des logements sociaux situés à Saint-Aubin du Pavail, suite aux demandes d'acquisition formulées par les locataires en place.

Les ventes pressenties portent sur deux logements situés au :

N° 14 rue de la petite fontaine
N° 18 rue de la petite fontaine

Il est rappelé que ce type de vente est encadré. Afin de prétendre à l'acquisition de son logement, le locataire doit répondre à plusieurs critères et les reventes sont soumises à conditions, dans le but d'éviter toute spéculation. Le produit de la vente permet au bailleur social de construire de nouveaux logements ou de réhabiliter le parc existant.

Il est précisé que ces autorisations doivent rester exceptionnelles car il est nécessaire de maintenir le parc de logements locatifs sociaux sur le territoire de la commune.

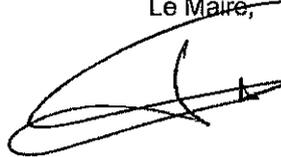
La SA HLM Les Foyers sollicite l'avis de la commune sur la proposition de mise en vente de ces deux logements.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **approuve la vente de deux logements locatifs sociaux sise rue de la petite fontaine - commune déléguée de Saint-Aubin du Pavail.**
- **précise que la commune lève la garantie octroyée à la SA HLM Les Foyers sur les deux logements cédés, soit 36 046.68 € correspondant au montant du remboursement anticipé par la SA HLM Les Foyers (annexe 1.4)**

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....19 JUIL 2019.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,



PROJET DE CESSION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS A ST-AUBIN DU PAVAIL

GROUPE	Solde au 31/12/2018	3870
OPERATION	5 Logts	ST-AUBIN DU PAVAIL 4 T - 6 LO
COMMUNE HISTORIQUE	23 Logts	ST-AUBIN DU PAVAIL
COMMUNE NOUVELLE	40 Logts	CHATEAUGIRON-ST AUBIN DU PAVAIL
COMMUNAUTE DE COMMUNES	125 logts / 17 opérations	CC DU PAYS DE CHATEAUGIRON

Sur l'opération de ST-AUBIN DU PAVAIL 4T-6LO voici les éléments financiers qui vont vous permettre de prendre une délibération lors de votre prochain Conseil Municipal.

NB DE LOGTS A L'ORIGINE	6
NB DE LOGTS EN GESTION	5

Dette CDC	Surface habitable (en m ²)	En cours au 31/12/2019	Dont garantie par la commune 20.243%
Total	463.06	336 239.86	74 409.88

<i>Dont finançant des logts sortis de l'actif le 20 rue de la Petite Fontaine déjà vendu à Mme BARRE</i>	64 038.09	14 171.63
--	-----------	-----------

Projet de cession			
Logt 1 - 14 rue de La Petite Fontaine Acheteur : Sophie DEROUBAIX	68.93	50 051.86	10 132.020
Logt 3 - 18 rue de la Petite Fontaine Acheteur : Marion et Olivier BAZIN	79.89	58 010.20	11 743.030
Total :	148.82	108 062.06	21 875.05

Remboursement anticipé envisagé	172 100.15	36 046.68
--	-------------------	------------------

Pénalités :

Pas de pénalités



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 juin 2019

N° 2019/06/17/05

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 45

Date de convocation :
07 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix-sept juin à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE.

<i>Présents :</i>			
M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	Mme Marielle DEPORT	
M. Yves RENAULT	M. Vincent CROCCQ	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS
Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Daniel MARCHAND
M. Christian NIEL	Mme Sophie BRÉAL	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL
Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY	Mme Stéphanie BANCHAREL	Mme Séverine MAYEUX
M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS
Mme Marie AGEZ	Mme Marie-Françoise ROGER	M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER
M. Pascal GUISSSET	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	

<i>Absents :</i>	
M. Jean-Claude LEPRETRE absent qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Jean-Pierre PETERMANN absent qui donne pouvoir à M. Vincent CROCCQ
M. Christian BERNARD absent sans pouvoir	Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	Mme Marie-Odile BOIVIN absente qui donne pouvoir à Mme Claudine DESMET
M. Dominique PELHATE absent qui donne pouvoir à M. Thierry PANNETIER	Mme Danièle BOTTE absente qui donne pouvoir à Mme Virginie LEFFRAY
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir	M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	M. Bruno VETTIER absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	M. Michel RENAUDIN absent qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE
Mme Nathalie GIDON absente qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER	M. Jean-François PROVOST absent sans pouvoir
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir
M. Vincent BOUTEMY absent qui donne pouvoir M. Yves RENAULT	Mme Evelyne JAOUANNET absente sans pouvoir
	M. Jacques LE GOFF absent sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Philippe LANGLOIS

Objet : Rapport annuel 2018 du délégataire de service public, Citédia, pour la gestion du Zéphyr

Rapporteur : Monsieur Yves RENAULT

Le Zéphyr est un équipement communal socio-culturel qui a pour vocation principale de recevoir des manifestations importantes et diverses telles que des spectacles de variété, de théâtre, de danse, des concerts et des animations organisées par des associations.

Il a également vocation à accueillir des manifestations socio-économiques (congrès, assemblées générales) ainsi que des réceptions et des banquets organisés par des associations, des particuliers et des entreprises.

Par délibération du 27 février 2004, le Conseil municipal de Châteaugiron a opté pour une gestion de cet équipement en Délégation de Service Public (DSP) dite de régie intéressée. Celle-ci constitue un mode de gestion du service public dans lequel la collectivité va faire assurer le fonctionnement d'un service public par un délégataire tiers. La collectivité conserve la responsabilité financière de l'exploitation et un droit de regard important sur la gestion du service.

Depuis lors, le Zéphyr est géré comme suit :

- de 2004 au 31 décembre 2007 : société SAPAR, aujourd'hui dénommée CITEDIA (DSP prolongée jusqu'au 30 avril 2008 afin de finaliser la désignation du nouveau délégué).
- du 1^{er} mai 2008 au 31 décembre 2012 : société CITEDIA.
- du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016 : société CITEDIA.
- du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020 : société CITEDIA

En application des articles L. 1411-3 et R. 1411-7 du Code général des collectivités territoriales, CITEDIA a établi le rapport de l'année 2018 de la gestion déléguée du Zéphyr.

Globalement, ce rapport fait apparaître une hausse de la fréquentation et du nombre d'entrées de 8,8% par rapport à 2017 (47 979 entrées en 2018 contre 44 100 en 2017).

Il en est de même du nombre d'évènements (+2,10%) : 97 au total contre 95 en 2017. Ces 97 évènements représentent 115 représentations et 158 jours de location.

Le type de manifestations est à 47,42% associatif/culturel, 37,11% socio-économique (évènements d'entreprise) et 15,47% des spectacles.

Par rapport à l'année 2017, le nombre de jours d'utilisation a légèrement augmenté soit 158 jours en 2018 (contre 156 jours en 2017). Cette croissance s'opère à la fois sur les réservations payantes (+21,42% par rapport à 2017) ainsi que sur les spectacles (+26,31%) tandis que les mises à disposition gratuites sont en diminution (-12,63% par rapport à 2017). Il convient de noter que depuis le renouvellement de la délégation de service public, le nombre de jours de réservations payantes est supérieur au nombre d'utilisations gratuites.

Au cours de l'année 2018, le délégué a organisé trois spectacles : Le premier, « CharlÉlie Couture avec Lafayette Tour » du 8 février 2018 a accueilli 417 personnes, le second, « Alexis HK avec Comme un ours » du 23 mars 2018 a accueilli 370 personnes et le troisième, « Les Wriggles » du 14 décembre 2018 a réuni 503 personnes.

Par ailleurs, afin d'enrichir la programmation culturelle professionnelle de la salle et augmenter les recettes de location, le Zéphyr a accueilli en 2018, cinq spectacles proposés par des producteurs :

- « Dans la peau de ma femme » proposé par 1619 Events qui a rassemblé 480 personnes le 20 janvier 2018
- « Un amour de Music-Hall » proposé par VB Productions qui a rassemblé 450 personnes le 26 février 2018
- « Les Colocs » proposé par 1619 Events qui a rassemblé 249 personnes le 24 mars 2018
- « Costic Et plus si affinités » proposé par Costic Events qui a rassemblé 545 personnes le 20 octobre 2018
- « Mars et Vénus, tempête au sein du couple » proposé par Ouragan du rire production qui a réuni 320 personnes le 3 novembre 2018

Au total, malgré le développement de la communication, la partie spectacle fait apparaître un déficit de 32 158,22 € (contre un déficit de 15 678,33 € en 2017).

Au niveau du compte-rendu financier global, les recettes s'élèvent à 145 710,28 € soit une hausse de 14,95% par rapport à 2017 (126 759,07 € en 2017 et 112 421,12 € en 2016) et les dépenses à 337 501,96 € soit une augmentation de 13,77% par rapport à 2017 (296 637,69€ en 2017 et 277 812,24 € en 2016).

Il convient de noter qu'après une diminution en 2017, les charges d'exploitation augmentent de nouveau en 2018 suite à l'augmentation des dépenses des fluides, des charges de personnel et des réparations plus nombreuses compte tenu de l'usure du bâtiment.

En parallèle, les produits sont également en hausse suite au fort développement des recettes de location (+25,90% par rapport à 2017).

Ainsi, le bilan financier fait apparaître un résultat négatif de 191 791,68 € (+ 12,90% par rapport à 2017) contre – 169 878,62 € en 2017 et – 165 391,12 € en 2016.
Le contrat de délégation prévoyait pour 2018 une participation maximale de la collectivité à hauteur de 209 100 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-3 et R. 1411-7,

Vu la délibération n° 2016-24-11-01 du Conseil municipal du 24 novembre 2016 qui a confié la délégation du Zéphyr à CITEDIA pour les années 2017-2020,

Vu le rapport d'activité 2018 transmis par CITEDIA (annexe 1.5),

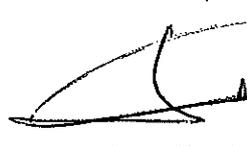
Vu la présentation faite aux membres de la commission Finances du 28 mai 2019,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **approuve le rapport annuel 2018 du délégataire de service public CITEDIA pour la gestion et l'exploitation du Zéphyr qui sera ensuite tenu à la disposition du public.**

Pour Copie Conforme,

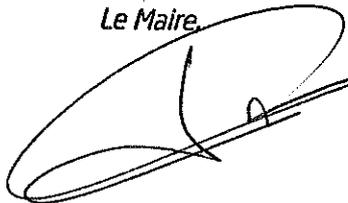
Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....19...JUN...2019.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 19/06/2019

Reçu en préfecture le 19/06/2019

Affiché le

ID : 035-200064483-20190617-2019_06_17_05-DE



-

Rapport de gestion Le Zéphyr

-

2018

Table des matières

1. Organisation et fonctionnement.....	4
1.1. Cadre d'intervention de Citédia Services	4
1.2. Insertion dans l'organisation de Citédia Services	4
1.3. Ressources humaines	6
1.3.1. Organisation des ressources	6
1.3.2. Plan de formation 2018	6
2. La fréquentation	8
2.1. Fréquentation globale	8
2.2. La répartition par type d'évènements	9
2.3. La répartition de la fréquentation par espace	13
2.3.1. Grande salle + Hall + salle de réunion	13
2.3.2. Grande salle + Hall	13
2.3.3. Hall + salle de réunion + cuisine	14
2.3.4. Hall + cuisine	14
2.3.5. Salle de réunion	15
2.4. Les événements de l'année	16
2.4.1. Les spectacles organisés par Citédia Services	16
2.4.2. Les spectacles proposés par des producteurs	21
2.4.3. Les événements par espaces utilisés	22
3. Les actions de communication.....	29
3.1. Le site internet de Citédia : un important relais d'information	29
3.2. La communication dédiée à la programmation des spectacles	29
3.2.1. La promotion spécifique des spectacles co-organisés par Citédia	30
3.3. La communication dédiée à l'activité de location de salle pour les événements professionnels.	31
4. Compte-rendu financier	32
4.1. Le compte de résultat	32
4.2. Exploitation générale : détail des charges et produits	32
4.2.1. Les charges	32
4.2.2. Les produits	34
4.3. Spectacle : détail des charges et produits	34
4.3.1. Les charges	34
4.3.2. Les produits	35

4.4. Le bilan	36
5. Compte-rendu technique.....	37
5.1. Les fluides	37
5.2. Les contrats de maintenance	40
5.3. Les contrats d'entretien	41
5.4. Travaux et investissements réalisés en 2018	42
5.4.1. Travaux réalisés par la Mairie	42
5.4.2. Achats réalisés par la Mairie	42
5.4.3 Travaux réalisés par Citédia Services	42
5.4.4 Achats réalisés par Citédia Services	42
5.5. Interventions et dépannages réalisés en 2018	43
5.6. Préconisations	43

1. Organisation et fonctionnement

1.1. Cadre d'intervention de Citédia Services

Citédia Services assure la gestion déléguée de la salle Le Zéphyr, pour le compte de la commune de Châteaugiron, depuis septembre 2004. La présente délégation a débuté en Janvier 2017 et s'achèvera en décembre 2020.

En outre, elle assure également sur l'agglomération rennaise la gestion d'un ensemble de salles de différentes configurations et à vocations diverses :

Soit pour des activités de spectacles :

- Depuis 2009, Le Liberté (2 000 à 5 200 places) et l'Etage (950 places) à Rennes et le MusikHALL (3 000 à 7000 places) à Bruz.

Soit pour des activités de nature associatives :

- Depuis 2015, La Maison des Associations à Rennes qui possède 4 000m² d'espaces et de services : un auditorium de 250 places, 13 salles de réunions de différentes capacités, un espace restauration.

Soit pour des activités polyvalentes, associatives, culturelles et événements d'entreprise avec les salles multifonctions suivantes :

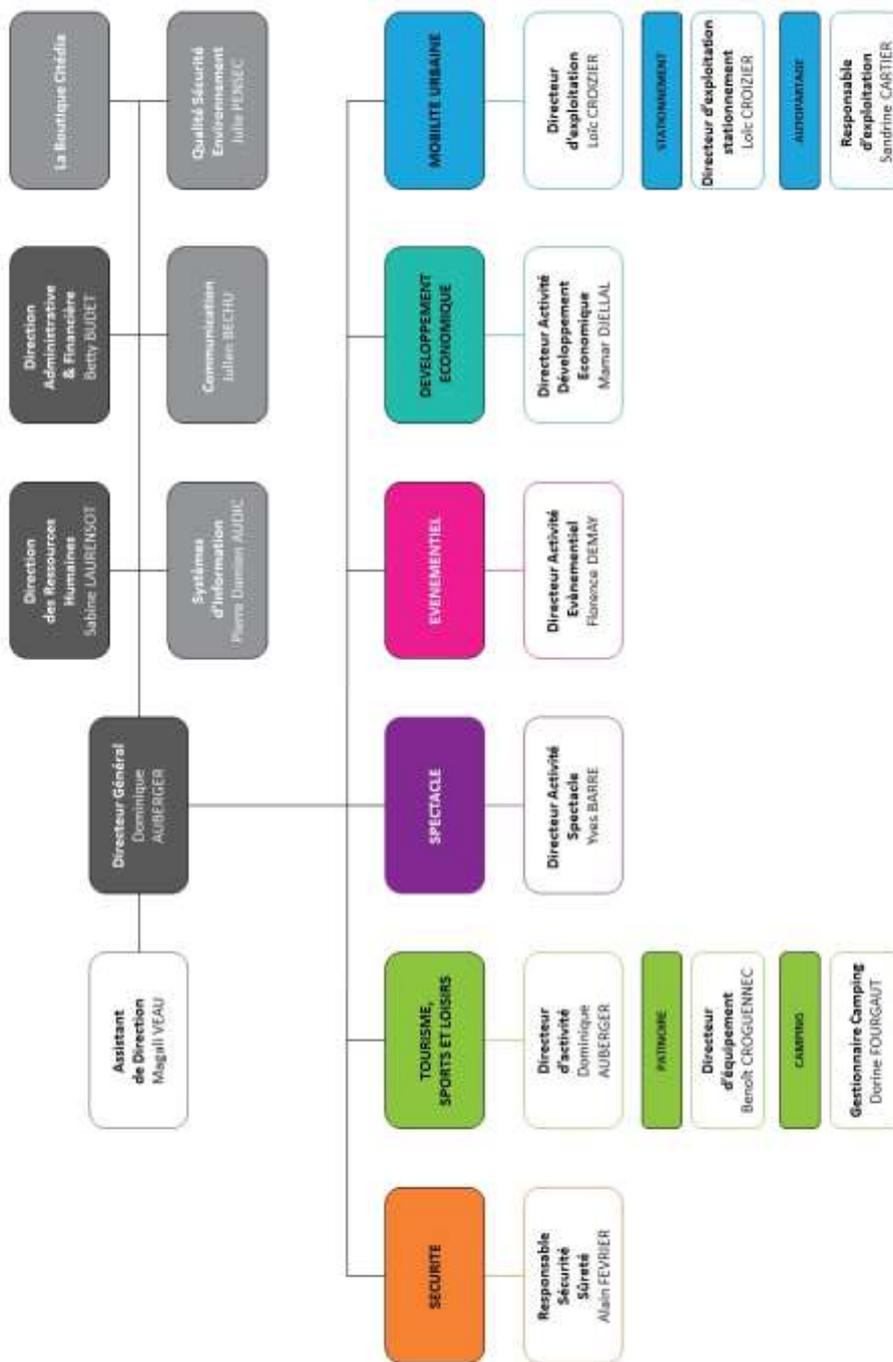
- Depuis 1994, la Halle Martenot à Rennes,
- Depuis septembre 2000, le Ponant pour le compte de la commune de Pacé,
- Depuis 2017, la Halle de la Courrouze, à St Jacques de la Lande.

1.2. Insertion dans l'organisation de Citédia Services

Citédia Services dispose de ses ressources propres et s'appuie sur les ressources des structures mutualisées que sont le Groupement d'Intérêt Economique Citédia GIE et le Groupement d'Employeurs GE Citédia.

Le Zéphyr bénéficie donc de la structure de gestion de Citédia GIE et de ses services supports ainsi que de ceux de sa filiale, Citédia Sécurité :

- La Direction Administrative et Financière pour la gestion budgétaire et de trésorerie ainsi que pour l'établissement des états financiers de l'équipement.
- La Direction des Ressources Humaines pour la gestion administrative du personnel (recrutement, paies, déclarations sociales, formations, tenues de travail...).
- Le Service Communication chargé de la communication institutionnelle de Citédia et de celle propre à chaque activité et équipement.
- Le Service des Systèmes d'Information qui met en œuvre les moyens matériels et logiciels permettant à l'ensemble des collaborateurs de Citédia de disposer des toutes les ressources afin d'assurer au mieux leurs missions.
- Le Responsable de Citédia Sécurité, chargé de la prévention et de l'application de la réglementation de la sécurité dans les E.R.P., dont le Zéphyr. Citédia Sécurité est doté d'une Centrale de télésurveillance située au Colombier qui reçoit et traite 24H/24H les alarmes techniques, incendie et intrusion avec l'intervention sur site si nécessaire de son personnel propre affecté à cet effet.



1.3. Ressources humaines

1.3.1. Organisation des ressources

Le Zéphyr est intégré au domaine d'activité Évènementiel, qui regroupe l'ensemble des salles à vocation multi activités, développé par Citédia Services.

L'équipe du zéphyr, placée sous la responsabilité de Madame Florence DEMAY, Directeur de l'activité Évènementiel, est composé d'une équipe administrative et technique :

- Une Chargée d'exploitation qui assure la gestion du planning du Zéphyr et des réservations, le suivi administratif, l'accueil, la coordination des manifestations planifiées, l'organisation et l'intendance des spectacles diffusés et collabore à la programmation culturelle.
- Un régisseur permanent et un technicien en CDI Intermittent affecté à 41.34% au Zéphyr (technicien de site 2), ayant en charge l'entretien et la maintenance technique du bâtiment, la préparation, l'accueil et l'accompagnement technique des événements et des spectacles.

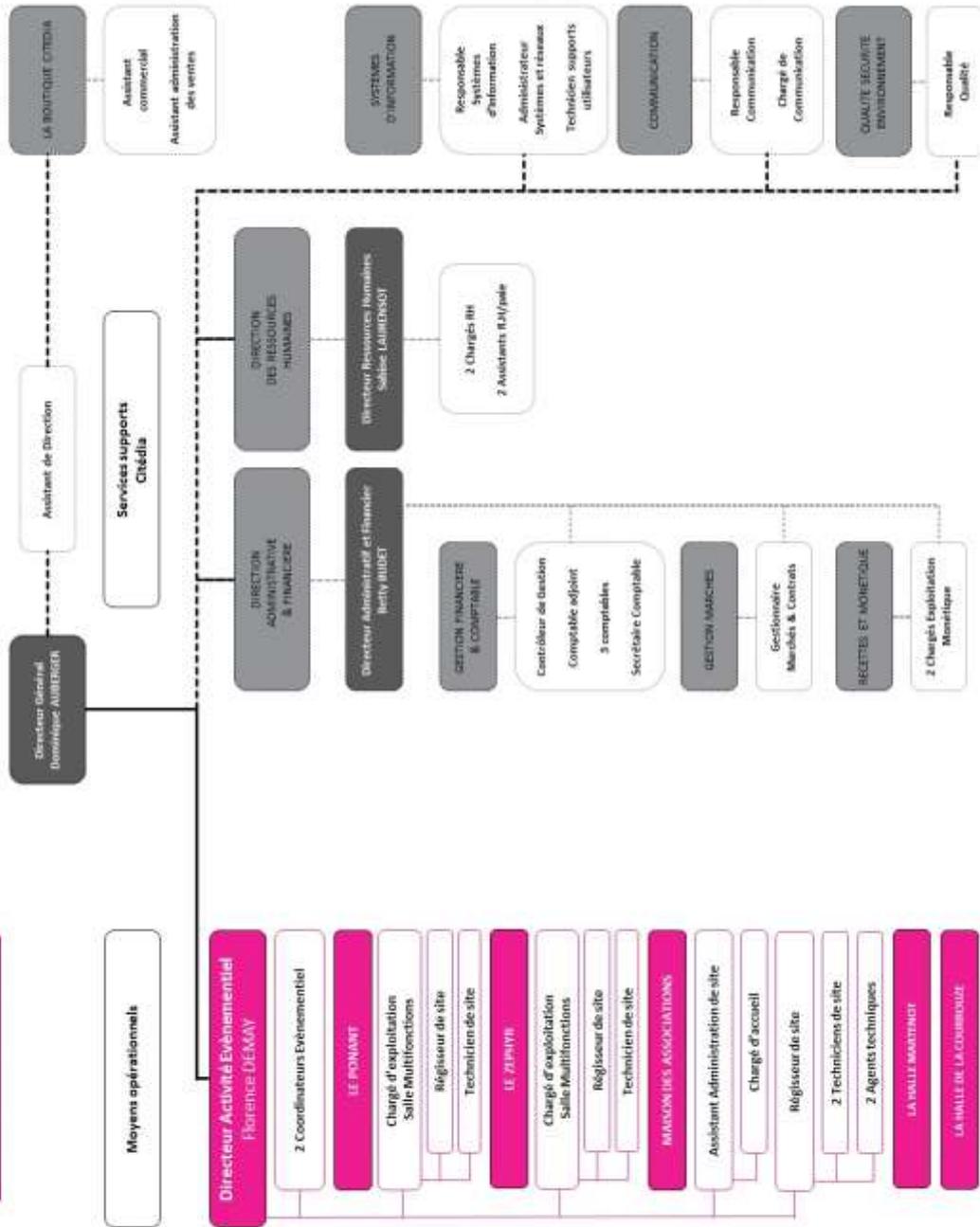
1.3.2. Plan de formation 2018

En 2018, les collaborateurs ont bénéficié des formations suivantes :

- SST initial : 28 heures, 2 stagiaires,
- SSIAP 1 initial : 70 heures, 1 stagiaire,
- MAC SST : 14 heures, 2 stagiaires,
- Gestion informatique de la projection : 7 heures, 1 stagiaire,
- Actualisation – Sécurité des spectacles : 7 heures, 1 stagiaire,
- Accueil PMR : 14 heures, 2 stagiaires,
- Octime Managers : 7 heures, 1 stagiaire,
- Habilitation électrique : 14 heures, 1 stagiaire,
- Recyclage – Habilitation électrique : 10,5 heures, 1 stagiaire,
- PEMP Recyclage : 7 heures, 1 stagiaire,
- SSIAP 1 : 21 heures, 1 stagiaire.

Ces 199,5 heures d'actions de formation du personnel ont représenté une charge de 2 978.77 € HT (hors coûts salariaux).

EVENEMENTIEL



2. La fréquentation

2.1. Fréquentation globale

- **2018 – 97 événements et 115 représentations pour 47 979 entrées**

Les utilisations se répartissent de la façon suivante : 73 jours de mises à disposition gratuites et 85 jours de locations payantes.

Ces 158 jours d'utilisation représentent une augmentation de +1.28% par rapport à l'année 2017.

Le nombre d'entrées a en revanche largement progressé en 2018 : +8.80% par rapport à l'année précédente.

- **2017 – 95 événements et 117 représentations pour 44 100 entrées**

Ces 95 événements représentent 156 jours d'utilisation.

Sur ces 156 jours d'utilisation, + 2.63 % par rapport à 2016 avec 152 jours d'utilisation, 75 jours correspondent à des mises à disposition gratuites et 81 à des locations payantes.

- **2016 – 141 évènements pour 46 432 entrées, soit +2.18%**

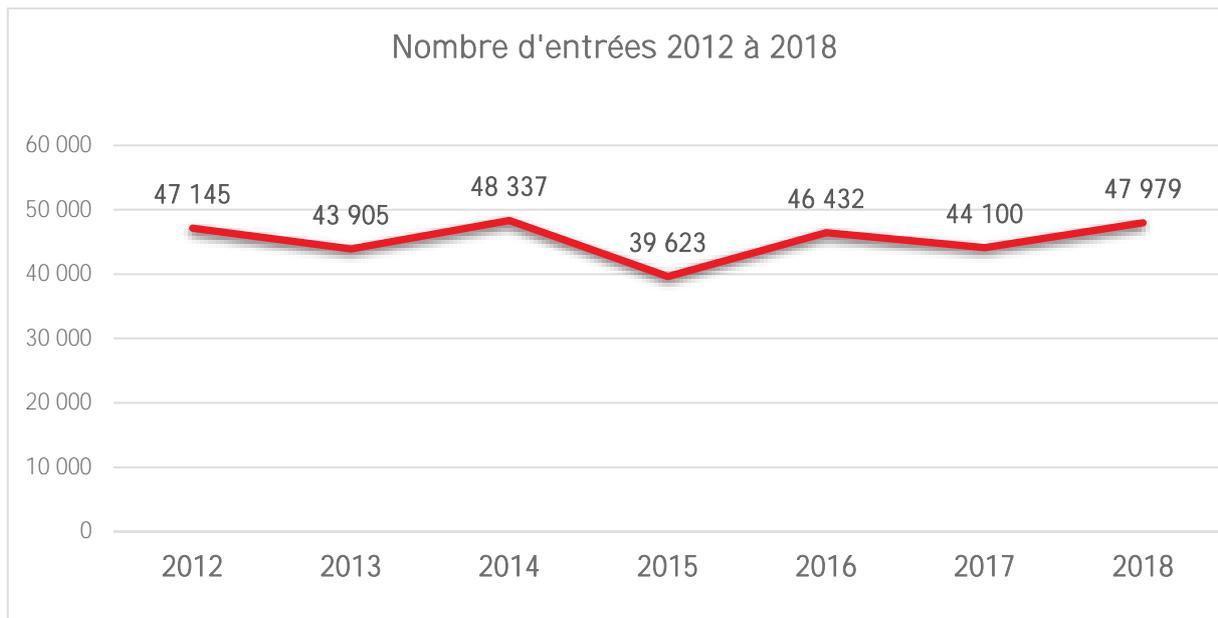
Sur ces 141 évènements, 70 sont des mises à disposition gratuites et 71 sont des locations payantes

- **2015 – 138 évènements pour 39 623 entrées, soit -6.76%**

Sur ces 138 évènements, 76 sont des mises à disposition gratuites et 62 sont des locations payantes

- **2014 – 148 manifestations pour 48 337 entrées, soit +10.45%,**

Sur ces 148 évènements, 84 sont des mises à disposition gratuites et 64 sont des locations payantes



2.2. La répartition par type d'évènements

En 2017, nous avons abordé une nouvelle Délégation de Service Public pour 4 ans, de 2017 à 2020.

Pour rappel, dans le cadre de cette nouvelle DSP, nous avons souhaité affiner le mode de comptabilisation des événements et leur répartition par catégorie : un événement peut ainsi comprendre plusieurs représentations et nécessiter plusieurs jours d'occupation selon les formats : montage, répétitions, exploitation, représentations et démontage.

Un exemple : en 2018, l'Association de théâtre Les Compagnons de Mal Y Passe a proposé 7 représentations de leur pièce de théâtre qui a nécessité 12 jours d'occupation. Il s'agit bien d'un même événement dupliqué 7 fois.

La catégorie « Spectacle » comprend les spectacles professionnels proposés par des Producteurs, ceux proposés par le Zéphyr dans le cadre de sa programmation, ainsi que les représentations théâtrales ou musicales destinées au jeune public, programmées par la Municipalité.

En 2018, nous avons donc accueilli 97 événements pour un total de 115 représentations, qui ont nécessité 158 jours d'occupation.

Ces **97 événements** se répartissent de la façon suivante :



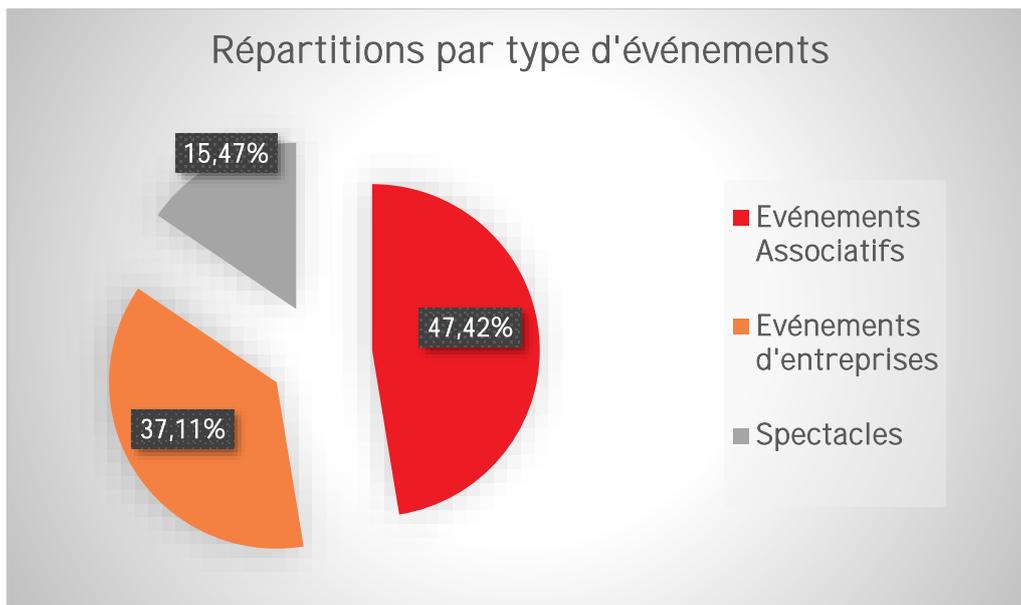
46 événements Associatifs/culturels et autres représentant 83 jours d'utilisation de la salle, pour 29 414 personnes

36 événements d'entreprise représentant 51 jours d'occupation pour 12 820 personnes

15 événements pour 18 représentations, pour un total de 24 jours d'occupation et ayant accueilli 5 745 personnes

Assemblée Générale Lely France – Nov. 2018

	2017				2018			
	Association	Entreprise	Spectacle	Total	Association	Entreprise	Spectacle	Total
Nombre de personnes	30 626	9 534	3 940	44 100	29 414	12 820	5 745	47 979
Nombre d'évènements	52	30	13	95	46	36	15	97
Nombre de représentations	70	33	14	117	60	37	18	115
Nombre de jours d'occupation	95	42	19	156	83	51	24	158



Les données de l'année 2018 montrent une augmentation sensible du nombre d'événements d'entreprise qui représentent plus de 37 % de l'activité de la salle contre 31 % en 2017.

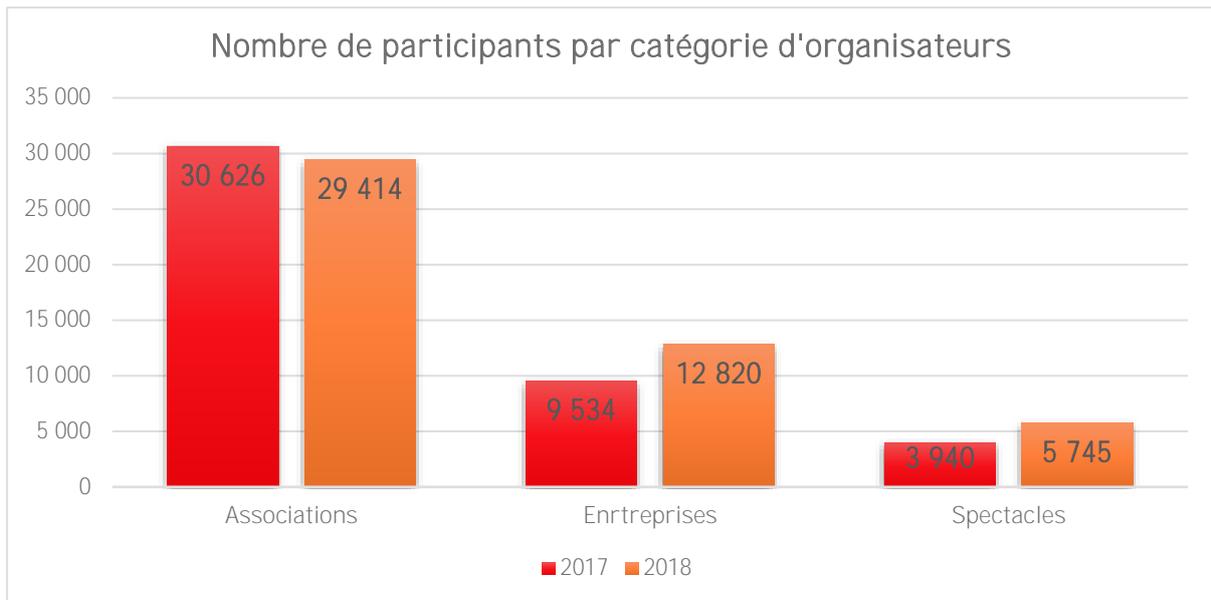
Nous constatons par ailleurs une baisse du nombre d'événements associatifs : 47,42 % en 2018 pour de 54 % en 2017 et une progression de l'activité Spectacle. Nous avons ainsi accueilli deux Producteurs supplémentaires en 2018.

Les différentes actions de communication menées, la programmation culturelle proposée et la diffusion de la plaquette culturelle sur la métropole depuis 2 saisons comme la page Facebook nous permettent de faire connaître la salle auprès de différents publics et organisateurs d'événements.

Nous avons également développé une offre de prestations globales et sur mesure pour faciliter l'organisation d'événements avec la location de matériel et de personnel : technique, d'accueil et de sécurité, la prestation traiteur, la location de mobilier, de plantes... Cette offre de service représente un gain de temps pour les organisateurs qui n'ont qu'un seul interlocuteur et permet d'optimiser leur budget.

Nous avons ainsi accueilli de nouveaux clients pour lesquels la situation géographique de la salle est intéressante, notamment pour certaines entreprises situées à l'Est du territoire et de la région.

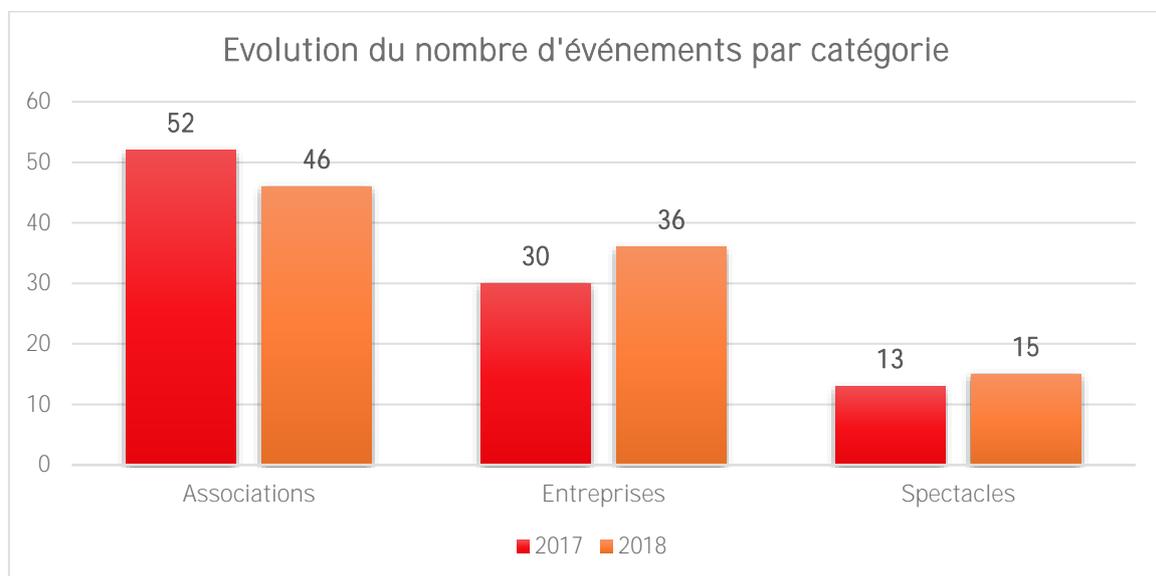
Le Zéphyr a également bénéficié cette année de la migration de quelques événements habituellement organisés au Ponant. Des travaux d'agrandissement en cours au Ponant n'ont pas permis d'accueillir un certain nombre d'événements. La chargée d'exploitation du Ponant a donc proposé le Zéphyr comme alternative à plusieurs clients qui ont retenu ce lieu : l'Agence CCC, la Société REXEL, l'école de formation d'avocats EDAGO, le CEZAM.



Sur ce graphique, nous constatons une légère baisse du nombre de participants aux activités proposées par les associations - 3.96 %

En parallèle, nous pouvons noter augmentation significative du nombre de personnes assistant aux événements d'entreprises.

Nous constatons également une augmentation du nombre de personnes présentes aux spectacles professionnels proposés au Zéphyr.

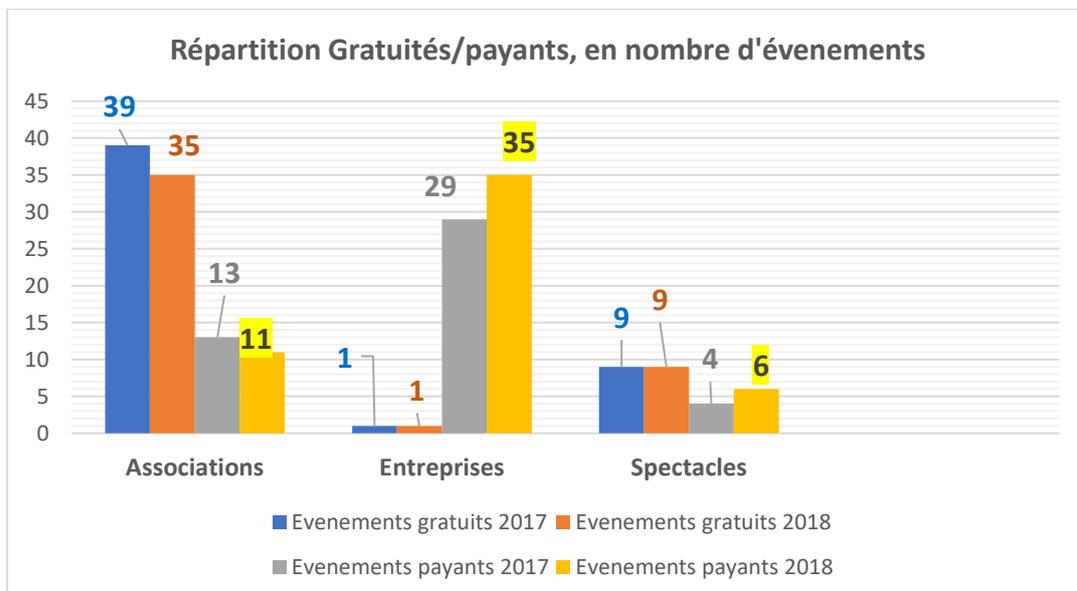
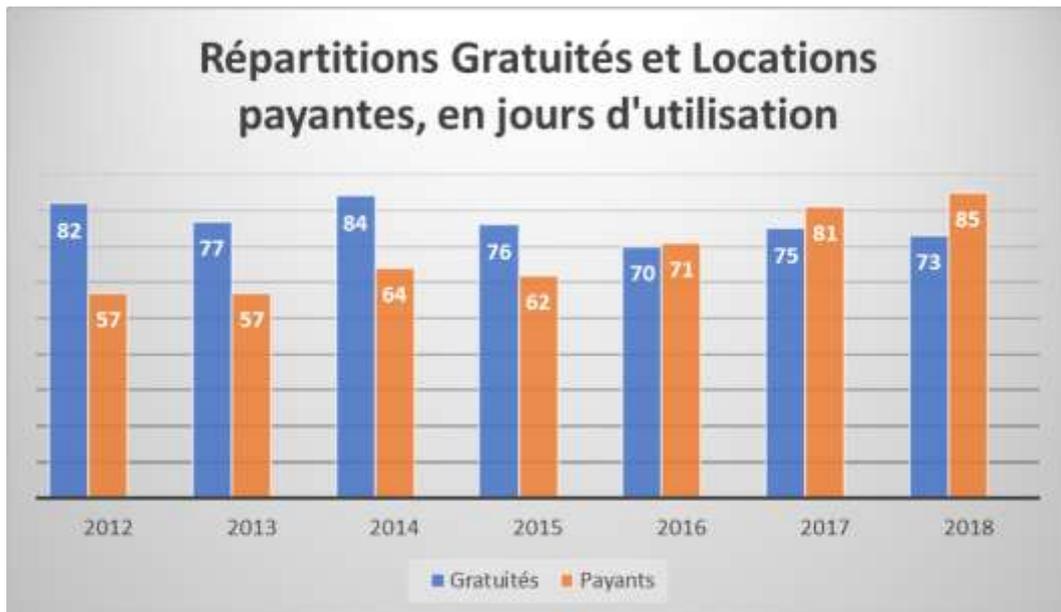


Nous comptabilisons 97 événements sur l'ensemble de l'année 2018 qui se répartissent comme suit : cela correspond à :

- 45 événements gratuits, pour 73 jours de location.
- 52 événements payants pour 85 jours de location.

Nous constatons une augmentation assez significative du nombre d'événements payants pour l'année 2018 : 52 événements contre 46 en 2017. En parallèle, le nombre d'événements et le nombre de jours d'utilisation pour des gratuits est en légère baisse (49 événements gratuits pour 75 jours en 2017).

Cette évolution s'explique par l'augmentation du nombre d'événements organisés par les entreprises en 2018, qui démontre la notoriété grandissante du Zéphyr. Le nombre de mises à disposition gratuites reste assez constant depuis 2015. On retrouve très souvent les mêmes associations qui organisent leur animation annuelle : lotos, repas, spectacles associatifs, bals, représentations théâtrales...



Ce graphique fait apparaître une stabilité du nombre de gratuits entre 2017 et 2018, pour les catégories entreprise et spectacle et une légère baisse pour ce qui concerne les associations. (-4)

Pour ce qui concerne les événements payants, nous pouvons noter :

- Une baisse du nombre d'événements associatifs
- Une nette hausse du nombre de réservations par les entreprises par rapport à l'année 2017.
- Un nombre de location pour des spectacles professionnels en légère hausse. En 2018, nous avons ainsi accueilli : le spectacle *Costic, Et plus si affinités*, proposé par Costic Events et l'Association Ouragan du rire avec le spectacle « *Mars et Venus, tempête au sein du couple* ».

2.3. La répartition de la fréquentation par espace

2.3.1. Grande salle + Hall + salle de réunion

Nbre jours	BALS, FEST NOZ	RECEPTIONS COCKTAILS DINERS DANSANTS ARBRES DE NOEL	REUNIONS ASSEMBLEES CONVENTIONS SEMINAIRES CONGRES	CONCOURS ADMINIS.	EXPOS FORUMS SALONS	MANIF. ASSOC. CULTURELLES SPORTIVES	SPECTACLES THEATRE CONCERTS CHORALES GALAS DANSE	SPECTACLES PROFESSIONNELS	REPETITIONS	TOTAL
GRATUIT	1	1	0	0	0	1	10	7	10	30
PAYANT	0	7	6	0	3	0	11	0	13	40
TOTAL	1	8	6	0	3	1	21	7	23	70

Nbre événements	BALS, FEST NOZ	RECEPTIONS COCKTAILS DINERS DANSANTS ARBRES DE NOEL	REUNIONS ASSEMBLEES CONVENTIONS SEMINAIRES CONGRES	CONCOURS ADMINIS.	EXPOS FORUMS SALONS	MANIF. ASSOC. CULTURELLES SPORTIVES	SPECTACLES THEATRE CONCERTS CHORALES GALAS DANSE	SPECTACLES PROFESSIONNELS	REPETITIONS	TOTAL
GRATUIT	1	1	0	0	0	1	9	5	0	17
PAYANT	0	7	5	0	1	0	8	0	0	21
TOTAL	1	8	5	0	1	1	17	5	0	38

2.3.2. Grande salle + Hall

Nbre jours	BALS, FEST NOZ	RECEPTIONS COCKTAILS DINERS DANSANTS ARBRES DE NOEL	REUNIONS ASSEMBLEES CONVENTIONS SEMINAIRES CONGRES	CONCOURS ADMINIS.	EXPOS FORUMS SALONS	MANIF. ASSOC. CULTURELLES SPORTIVES	SPECTACLES THEATRE CONCERTS CHORALES GALAS DANSE	SPECTACLES PROFESSIONNELS	REPETITIONS	TOTAL
GRATUIT	2	6	2	0	0	4	14	4	8	40
PAYANT	0	3	12	12	0	0	4	6	6	43
TOTAL	2	9	14	12	0	4	18	10	14	83

Nbre événements	BALS, FEST NOZ	RECEPTIONS COCKTAILS DINERS DANSANTS ARBRES DE NOEL	REUNIONS ASSEMBLEES CONVENTIONS SEMINAIRES CONGRES	CONCOURS ADMINIS.	EXPOS FORUMS SALONS	MANIF. ASSOC. CULTURELLES SPORTIVES	SPECTACLES THEATRE CONCERTS CHORALES GALAS DANSE	SPECTACLES PROFESSIONNELS	REPETITIONS	TOTAL
GRATUIT	2	6	2	0	0	4	5	4	3	26
PAYANT	0	3	11	6	0	0	3	5	1	29
TOTAL	2	9	13	6	0	4	8	9	4	55

2.3.3. Hall + salle de réunion + cuisine

Nbre jours	BALS, FEST NOZ	RECEPTIONS COCKTAILS DINERS DANSANTS ARBRES DE NOEL	REUNIONS ASSEMBLEES CONVENTIONS SEMINAIRES CONGRES	CONCOURS ADMINIS.	EXPOS FORUMS SALONS	MANIF. ASSOC. CULTURELLES SPORTIVES	SPECTACLES THEATRE CONCERTS CHORALES GALAS DANSE	REPETITIONS	TOTAL
GRATUIT	0	0	0	0	0	2*	0	0	2
PAYANT	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	2

* Cette configuration n'a concerné qu'un seul évènement : le Festival Red Love pour 2 jours d'occupation.

2.3.4. Hall + cuisine

Nbre jours	BALS, FEST NOZ	RECEPTIONS COCKTAILS DINERS DANSANTS ARBRES DE NOEL	REUNIONS ASSEMBLEES CONVENTIONS SEMINAIRES CONGRES	CONCOURS ADMINIS.	EXPOS FORUMS SALONS	MANIF. ASSOC. CULTURELLES SPORTIVES	SPECTACLES THEATRE CONCERTS CHORALES GALAS DANSE	REPETITIONS	TOTAL
GRATUIT	0	1	0	0	0	0	0	0	1
PAYANT	0	0	0	1	0	0	0	0	1
TOTAL	0	1	0	1	0	0	0	0	2

2.3.5. Salle de réunion

Nbre jours	BALS, FEST NOZ	RECEPTIONS COCKTAILS DINERS DANSANTS ARBRES DE NOEL	REUNIONS ASSEMBLEES CONVENTIONS SEMINAIRES CONGRES	CONCOURS ADMINIS.	EXPOS FORUMS SALONS	MANIF. ASSOC. CULTURELLES SPORTIVES	SPECTACLES THEATRE CONCERTS CHORALES GALAS DANSE	REPETITIONS	TOTAL
GRATUIT	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PAYANT	0	0	0	1	0	0	0	0	1
TOTAL	0	1	0	1	0	0	0	0	1

45 évènements ont donc bénéficié d'une mise à disposition gratuite en 2018 pour 73 jours d'utilisation. Ils se répartissent comme suit :

MAIRIE :

7 évènements : spectacles, ateliers, repas et manifestations diverses pour 13 jours

ECOLE DE MUSIQUE P. LE FLEM :

4 évènements : 3 concerts, 2 galas de danse et 2 répétitions, pour 7 jours.

ECOLES / COLLEGES :

8 évènements pour 9 jours

ASSOCIATIONS CASTELGIRONNAISES :

18 évènements pour 32 jours

ASSOCIATIONS HORS CHATEAUGIRON BENEFICANT D'UNE GRATUITE EXCEPTIONNELLE :

5 évènements pour 6 jours (Pays de Châteaugiron Communauté, Les Pitchouns, le CNRD, Festival Red Love)

MAIRIE /CITEDIA :

3 évènements pour 6 jours



Gradin et chaises devant la scène



Mise en lumière de la scène

2.4. Les événements de l'année

2.4.1. Les spectacles organisés par Citédia Services

Dans le cadre de sa programmation et conformément à la Délégation de Service Public, Le Zéphyr a organisé 3 concerts en 2018.

La programmation d'un spectacle ne suppose pas le même travail que pour l'accueil d'un spectacle en tournée.

En effet, la gestion de l'accueil de spectacle programmé repose entièrement sur l'équipe du Zéphyr qui est mobilisée depuis le choix du spectacle jusqu'au démontage le jour J.

La chargée d'exploitation du Zéphyr assure la sélection des spectacles qu'elle présente en commission municipale pour validation.

Elle gère également la partie administrative : la gestion du budget des spectacles les contrats de cession, les déclarations aux organismes collecteurs de droits d'auteurs telle que la SACEM..., la billetterie, la communication, les relations avec la production, l'accueil des artistes, le catering et la préparation des loges, la mise en place du bar, les transferts des artistes et de leur équipe entre la gare, les hôtels et la salle, et enfin l'accueil du public.

Le régisseur du Zéphyr et le technicien du site prennent en charge de la partie technique, ils étudient la fiche technique transmis par l'artiste et sont responsables de sa mise en œuvre.

Ces 3 spectacles ont ainsi nécessité une importante installation pour le son, la lumière et la scénographie et nécessité la location de matériel complémentaire pour se conformer aux fiches techniques de chacun d'eux.

L'équipe technique a également été renforcée avec l'embauche de régisseurs son et lumière et de techniciens plateau pour les montages et démontages des installations scéniques.

CharlÉlie Couture avec

« Lafayette Tour »

Jeudi 8 février 2018, à 20h30

Concert proposé par Azimuth Productions

Depuis plus de 30 ans, CharlÉlie poursuit une démarche vers ce qu'il définit comme «l'Art Total», qui consiste à trouver des interconnexions entre les formes d'expressions de l'Homme, que sont l'Écriture, l'Image et la Musique.

Après ImMortel produit par Benjamin Biolay, CharlÉlie part en Louisiane et co-produit avec Karim Attoumane un nouvel opus, Lafayette. Il s'entoure de musiciens locaux. Musicien et compositeur prolifique, il a enregistré 23 albums et fait plus de 1500 concerts sur les 5 continents. CharlÉlie Couture, un artiste hors du commun.



CharlÉlie Couture lors des dédicaces dans le hall du Zéphyr

417 personnes ont assisté au concert : 368 places à 28 €, 4 places à 32 € et 45 invités. Nous avons accueilli 8 personnes : CharlÉlie Couture, 3 musiciens et 4 techniciens.

Alexis HK avec « Comme un ours »

Vendredi 23 mars 2018, à 20h30

Concert proposé par La Familia

Alexis HK sort de son hibernation créatrice après 2 tournées triomphales avec Georges & moi, pour retrouver son propre répertoire, sa propre écriture, sa musicalité unique.

Mais comment se détacher de Georges Brassens ?

Comment faire face aux maux du monde d'aujourd'hui ?

Et bien en faisant des chansons. Les penser, les écrire, les jeter, les triturer, les changer, les aimer et enfin les faire écouter, les faire exister tout simplement.

Alexis HK, armé d'une guitare ou d'un ukulélé, présente seul, en toute intimité, de nouvelles chansons ainsi qu'une sélection de « oldies » comme disent les jeunes...

370 personnes ont assisté au concert : 344 places à 18 €, 4 places à 32 € et 22 invités. Nous avons accueilli 4 personnes : Alexis HK et 3 techniciens

Parallèlement au concert, une rencontre entre Alexis HK et 20 élèves de l'école La Pince Guerrière a été organisée, en présence du professeur de musique de l'Ecole Paul Le Flem, dans le cadre du projet « Musique à l'école ». Cette rencontre a donné lieu à des échanges et des interprétations de chansons par les élèves et Alexis HK. La rencontre s'est terminée par un goûter offert par Le Zéphyr.





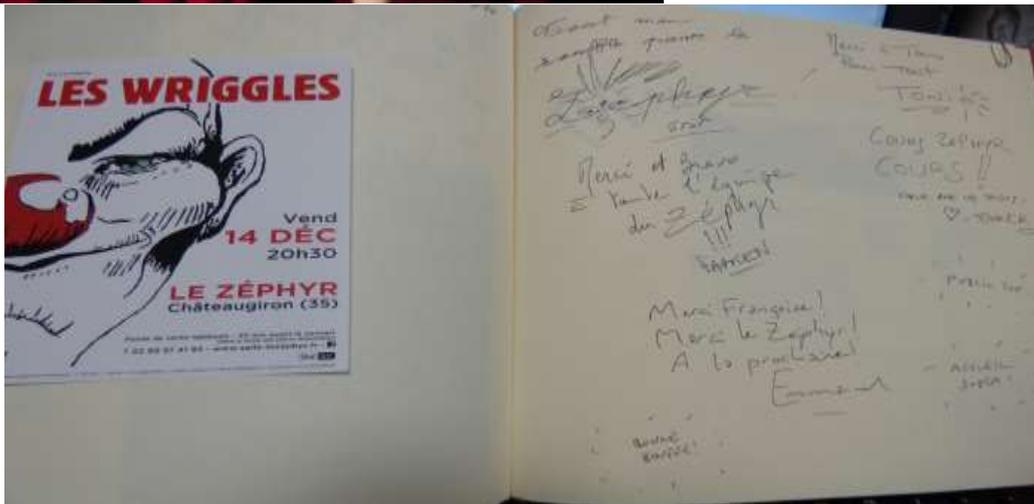
Les Wiggles
Vendredi 14 décembre 2018 à 20h30
Spectacle proposé par Blue Line Productions

Groupe phare de la chanson française dans les années 2000, Les Wiggles reviennent sur scène, pour le plus grand plaisir de leurs fans !

Des milliers d'heures de vol mais toujours pas de plomb dans l'aile. La mission : tout transformer en chansons. Prendre le monde par tous les bouts et dans tous les sens. Aucune limite, aucune leçon, et beaucoup d'autodérision.

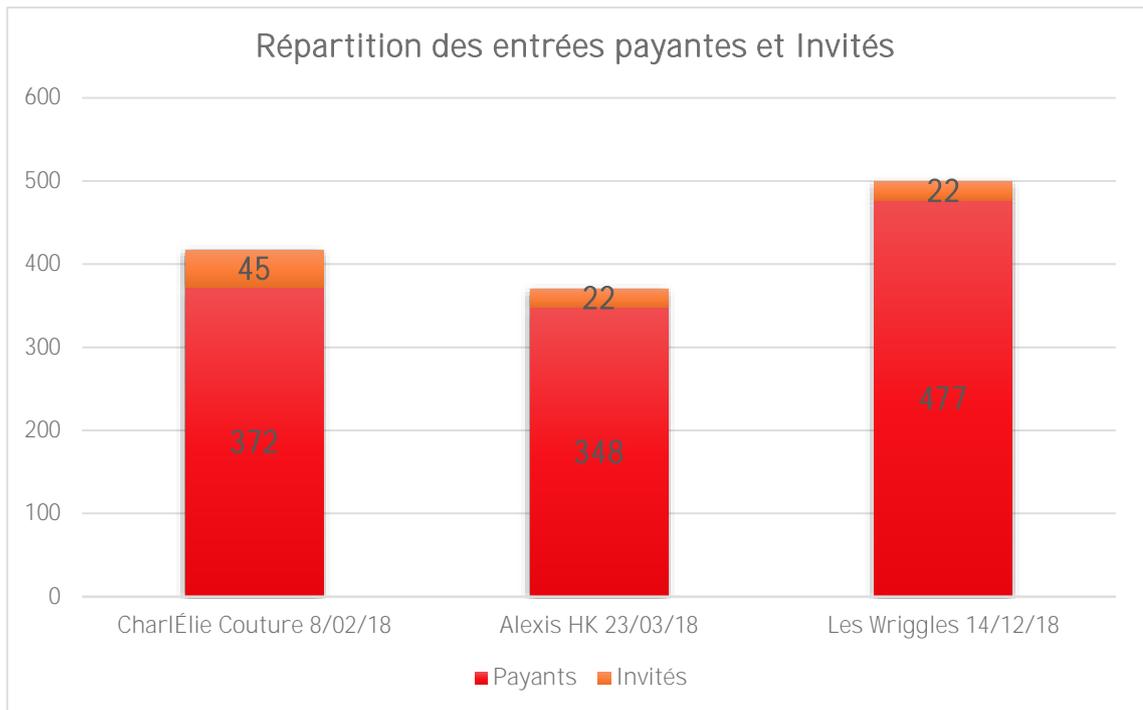


Nous avons accueilli 503 personnes : 477 places à 20 €, 4 places à 23 € et 22 invitations



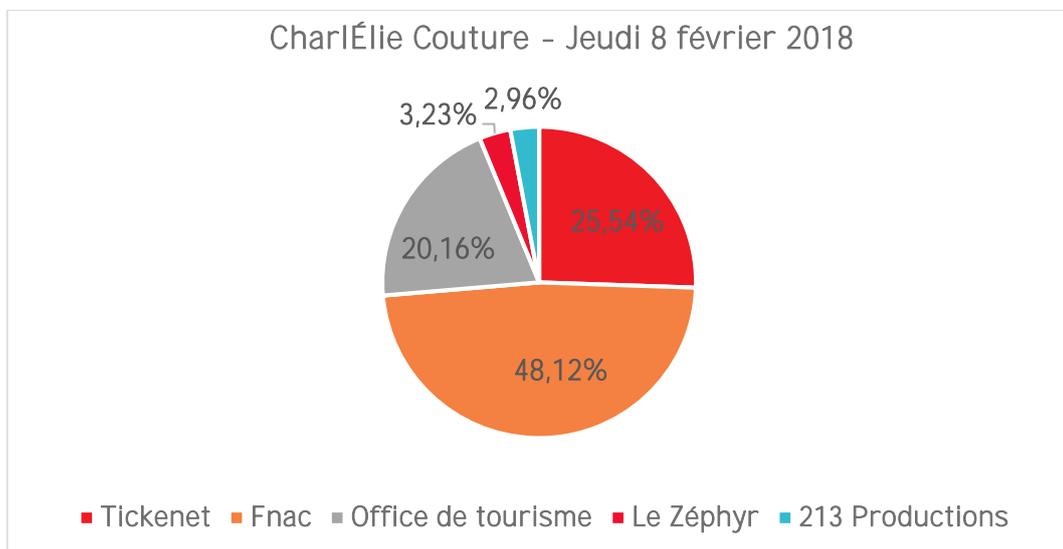
Le livre d'or du Zéphyr, signé par Les Wiggles

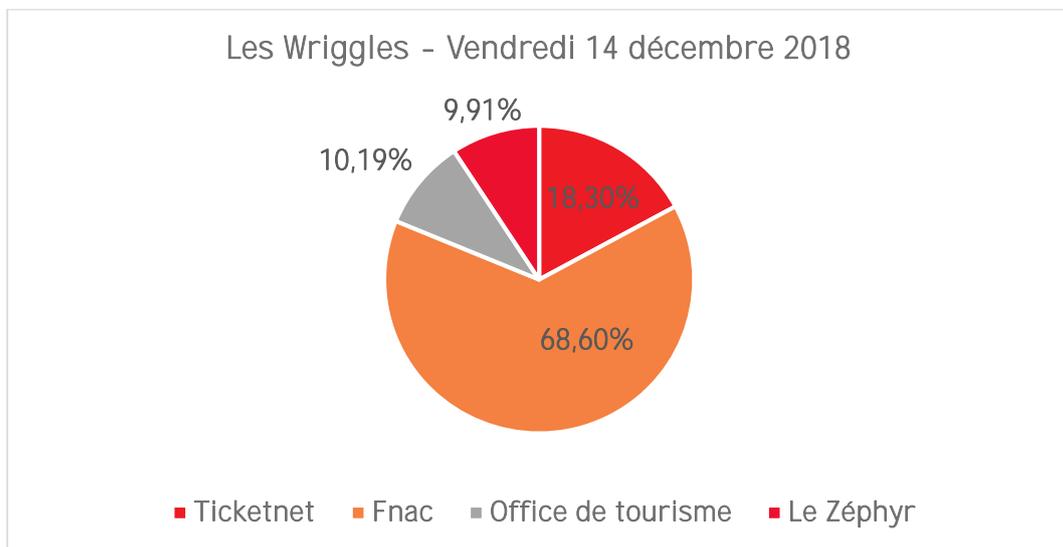
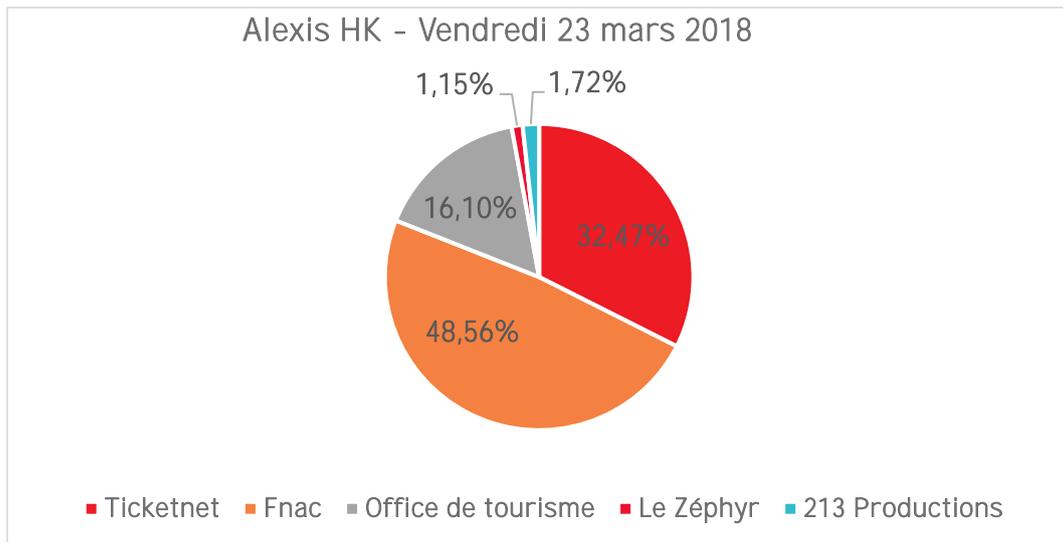
Les recettes de billetterie des trois concerts s'élèvent à : 25 802.14 € HT.



Les billets des spectacles proposés par Le Zéphyr sont en vente dans différents lieux, afin de permettre à chacun de trouver le point de vente le mieux adapté et le plus proche. Nous utilisons les réseaux habituels de billetterie tels que Ticketnet et France Billet. Les billets sont également en vente à l'Office de tourisme du Pays de Châteaugiron.

Récapitulatif des points de vente par concert :





Nous pouvons constater que le réseau de billetterie le plus sollicité est celui de France billet qui réunit entre autres : les magasins Hyper U et Super U, Carrefour, Géant, La Fnac.

Le réseaux Ticketnet est en 2^{ème} position, avec des points de vente dans les magasins Leclerc, Cora, Cultura.

L'Office de tourisme du Pays de Châteaugiron Communauté reste un point de billetterie indispensable pour les ventes auprès des habitants de Châteaugiron et des villes avoisinantes. L'office nous apporte une vitrine pour nos différents spectacles, sur leur site et sur leur page Facebook.

2.4.2. Les spectacles proposés par des producteurs

Les spectacles proposés par les productions permettent au Zéphyr d'enrichir la programmation culturelle de la salle. Nous avons ainsi accueilli 4 spectacles d'humour et 1 spectacle folklorique lors de la saison :

- *Dans la peau de ma femme* - proposé par 1619 Events
Samedi 20 janvier 2018, à 20h30
480 personnes ont assisté à ce spectacle
- *Un amour de Music-Hall* - proposé par VB Productions
Lundi 26 février 2018, à 15h00
450 personnes ont assisté à ce spectacle
- *Les Colocs* - proposé par 1619 Events
Samedi 24 mars 2018 à 20h30
249 entrées pour ce spectacle
- *Costic Et plus si affinités* - proposé par Costic Events
Samedi 20 octobre 2018 à 20h30
545 personnes ont pu assister à ce spectacle
- *Mars et Venus, tempête au sein du couple* - proposé par Ouragan du rire Production
Samedi 3 novembre 2018 à 20h30
320 entrées pour ce spectacle



Spectacle de Costic, le samedi 20/10/2018



Spectacle « Un amour de Music-Hall », le 26/02/2018

La fréquentation pour ce qui concerne l'activité spectacle, qu'il s'agisse de la programmation du Zéphyr ou de celle des spectacles proposés par les producteurs a été très satisfaisante et démontre la capacité du Zéphyr à trouver son public.

2.4.3. Les événements par espaces utilisés

- **Grande salle + Hall + salle de réunion** : 38 événements et 70 jours d'utilisation, dont 40 jours de locations payantes et 30 jours de mises à disposition gratuite.

UTILISATEURS	NATURE DE LA MANIFESTATIONS	NBRE DE JOURS	NBRE EVENEMENTS	PAYANT	GRATUIT	NBRE DE PERS.
Janvier						
ACPG / CATM	Assemblée générale + repas + activités	1	1		G	140
CE KEOLIS RENNES	Repas dansant, remise de médailles	1	1	P		330
Février						
CITEDIA	Concert de CharliÉlie Couture	2	1		G	417
ASSOCIATION DES PHOTOGRAPHES DE L'OUEST	Salon photo vidéo	3	1	P		800
Mars						
BIOMERIEUX	Symposium et cocktail	2	1	P		290
CITEDIA	Concert de Alexis HK	2	1		G	370
ECOLE PAUL LE FLEM	Concert	1	1		G	260
Avril						
COLLEGE SEGALEN	Spectacle musical	1	1		G	270
ECOLE PAUL LE FLEM	Concert	2	1		G	770
Mai						
COLLEGE SEGALEN	Concert avec l'Ecole Paul Le Flem	1	1		G	320
ASSOCIATION GRYMMA	Répétitions + Gala de danse de Retiers	3	1	P		840
ASSOCIATION GRYMMA	Répétitions + Galas de danse de Chateaubourg (2 séances)	2	1	P		1360
ASSOCIATION GRYMMA	Répétitions + Galas de danse de Rennes	2	1	P		430
ECOLE LA PINCE GUERRIERE	Répétitions et Spectacle (2 séances)	2	1		G	1000

UTILISATEURS	NATURE DE LA MANIFESTATIONS	NBRE DE JOURS	NBRE EVENEMENTS	PAYANT	GRATUIT	NBRE DE PERS.
Juin						
EDF	Concert	1	1	P		230
ASSOCIATION SARABANDE	Galas de danse (2 séances)	2	1	P		760
AR KAN SON	Montage technique	1	1	P		5
AR KAN SON	Concert de chorale	1		P		670
AR KAN SON	Concert de chorale	1		P		710
DOMLOUP DANSE	Galas de danse	1	1	P		550
EDF	Concert	1	1	P		230
ASSOCIATION SARABANDE	Galas de danse (2 séances)	2	1	P		760
AR KAN SON	Montage technique	1	1	P		5
DOMLOUP DANSE	Galas de danse (2 séances)	1		P		1080
COLLEGE STE CROIX	Concert de chorale	1	1		G	610
ECOLE PAUL LE FLEM	Répétitions	1	1		G	120
ECOLE PAUL LE FLEM	Gala de danse	1			G	620
ECOLE PAUL LE FLEM	Gala de danse	1			G	570
ASSOCIATION NOTES IN RENNES	Montage et Répétitions	1	1	P		12
ASSOCIATION NOTES IN RENNES	Concert de chorale	1		P		670
ASSOCIATION NOTES IN RENNES	Concerts de chorale (2 séances)	1		P		1140
Juillet						
ASSOCIATION PUSZYKOWO	Concert de l'OJHB	1	1		G	1320
Septembre						
URSSAF	Réunion + cocktail	2	1	P		230
MAIRIE CHATEAUGIRON	DE Fête du jeu	4	1		G	2600
AGENCE CCC	Congrès + cocktail	2	1	P		150

UTILISATEURS	NATURE DE LA MANIFESTATIONS	NBRE DE JOURS	NBRE EVENEMENTS	PAYANT	GRATUIT	NBRE DE PERS.
Octobre						
BAGAD CHATEAUGIRON	DE Fest noz	1	1		G	420
MAIRIE CHATEAUGIRON	DE Festival Emômptions : montage + 3 spectacles	4	1		G	500
Novembre						
CE STG	Arbre de Noël	1	1	P		450
Décembre						
CE BRIDEL	Arbre de Noël (2 séances)	1	1	P		540
CE KEOLIS ARMOR	Repas spectacle	1	1	P		190
ACTIV'ANIMATIONS	Spectacles de Noël (2 séances)	2	1	P		985
GROUPAMA	Séminaire et cocktail	2	1	P		220
ANABF	Congrès + Cocktail	3	1	P		460
CITEDIA	Concert Les Wiggles	2	1		G	503
CE SOPRA STERIA	Arbre de Noël	1	1	P		520
ECOLE DU CENTAURE	Concert de chorales	1	1		G	650
ECOLE PAUL LE FLEM	Concert de Noël	1	1		G	350
CE PREFECTURE	Arbre de Noël	1	1	P		472
38 Evènements		70	38	40	30	24 854

- **Grande salle + hall** : 55 événements, pour 83 jours d'utilisation dont 43 jours de locations payantes et 40 jours de mises à disposition gratuite.

UTILISATEURS	NATURE DE LA MANIFESTATIONS	NBRE DE JOURS	NBRE EVENEMENTS	PAYANT	GRATUIT	NBRE DE PERS
Janvier						
CAISSE D'EPARGNE	Réunion + cocktail	1	1	P		150
MAIRIE CHATEAUGIRON	DE Vœux du Maire	1	1		G	320
USC CYCLISME	AG et repas	1	1		G	120
COLLEGE SEGALEN	Répétitions	1	1		G	250
ENEDIS	Séminaire	1	1	P		450
1619 PRODUCTIONS	Spectacle	1	1	P		480
MAL Y PASSE	Montage + Répétitions	1	1		G	

UTILISATEURS	NATURE DE LA MANIFESTATIONS	NBRE DE JOURS	NBRE EVENEMENTS	PAYANT	GRATUIT	NBRE DE PERS.
MAL Y PASSE	Montage + Répétitions	1			G	
MAL Y PASSE	Montage + Répétitions	1			G	
MAL Y PASSE	Répétitions	1			G	
MAL Y PASSE	Représentation théâtrale	1			G	
MAL Y PASSE	Représentation théâtrale	1			G	
MAL Y PASSE	Montage + Répétitions	1			G	
MAL Y PASSE	Représentation théâtrale	1			G	
Février						
MAL Y PASSE	Représentation théâtrale	1			G	
MAL Y PASSE	Représentation théâtrale	1			G	
MAL Y PASSE	Représentation théâtrale	1			G	
MAL Y PASSE	Représentation théâtrale	1			G	2 180
ASSOCIATION CHASSEURS	DES Repas	1	1		G	360
MAIRIE CHATEAUGIRON	DE Repas des ainés	1	1		G	287
Mars						
IDEAL MEETING	Réunion + cocktail	1	1	P		290
MAIRIE CHATEAUGIRON	DE Spectacle jeune public	1	1		G	150
ADAPEI 35	Séminaire + cocktail	2	1	P		350
VB PRODUCTIONS	Montage technique + Enregistrement vidéo	2	1	P		60
VB PRODUCTIONS	Représentation théâtrale	1	1	P		450
LA RIMANDELLE	Concert de la St Patrick	1	1		G	320
RECTORAT	Concours	5	1	P		1 366
CREDIT AGRICOLE DE CHATEAUGIRON	AG + repas	1	1	P		190
USC FOOT	Repas	1	1		G	360

UTILISATEURS	NATURE DE LA MANIFESTATIONS	NBRE DE JOURS	NBRE EVENEMENTS	PAYANT	GRATUIT	NBRE DE PERS.
ECOLE STE CROIX	Concerts par la Pastorale (2 séances)	1	1		G	840
1619 PRODUCTIONS	Spectacle	1	1	P		249
RECTORAT	Concours	4	1	P		1 400
RECTORAT	Concours Infirmières	1	1	P		244
Avril						
USC BASKET	Loto	1	1		G	450
CASTEL COUNTRY DANCERS	Bal country	1	1		G	320
SOCIETE DACQUIN	Réunion + cocktail	1	1	P		190
HARMONIE MUTUELLE	Réunion + cocktail	1	1	P		130
ASSOCIATION UN TEMPS DANSE	Galas de danse	3	1	P		1 100
Mai						
CNRD	Remise de prix	1	1		G	360
Juin						
ADAPEI 35	Réunion + cocktail	1	1	P		280
ASSOCIATION LES PITCHOUNS	Spectacle	1	1		G	180
ASSOCIATION TEHANI	Gala de danse	1	1	P		220
ART EN MOUVEMENT	Gala de danse	2	1	P		450
Juillet						
MAIRIE DE CHATEAUGIRON	Spectacle proposé dans le cadre des TAP	1	1		G	210
Octobre						
AFT BURKINA	Concert de chorales	1	1		G	280
CCPC	Concert dans le cadre du Grand Soufflet	1	1		G	261
CCPC	Spectacle pour les pers. âgées	1	1		G	460
CCPC	Spectacle pour les pers. âgées	1		P		520
CCAS	Réunion	1	1		G	152
COSTIC EVENT	Spectacle	1	1	P		545

UTILISATEURS	NATURE DE LA MANIFESTATIONS	NBRE DE JOURS	NBRE EVENEMENTS	PAYANT	GRATUIT	NBRE DE PERS.
LE REVE EXTRAOR. DE LOUISE	Loto	1	1		G	460
Novembre						
ASSOCIATION OURAGAN DU RIRE	Spectacle	1	1	P		320
ASSOCIATION DES PECHEURS	Loto	1	1		G	460
CLUB DE L'AMITIE	Concours de belote	1	1		G	220
LA RIMANDELLE	Représentations de théâtre	3	1		G	170
MINISTERE DE LA DEFENSE	Concours	1	1	P		150
SGAMI	Concours	2	1	P		229
COLLEGE SEGALEN	Répétitions	1	1		G	260
SOCIETE REXEL	Réunion + Cocktail	1	1	P		190
SOCIETE LELY	Réunion + cocktail	1	1	P		210
LA RIMANDELLE	Représentations de théâtre	2	1		G	210
EDAGO	Remise de diplômes	1	1	P		360
Décembre						
CE CAPEB	Arbre de Noël	1	1	P		420
CE OBERTHUR	Arbre de Noël	1	1	P		530
SECU SOCIALE DES INDEPENDANTS	CA + remise de médailles + cocktail	1	1	P		245
GTV	Séminaire et cocktail	1	1	P		460
CE CAPEB	Arbre de Noël	1	1	P		420
CE OBERTHUR	Arbre de Noël	1	1	P		530
	55 Evènements	83	55			21 698

- **Hall** : 2 événements, pour 2 jours dont 1 journée de location payante et 1 jour de mise à disposition gratuite.

UTILISATEURS	NATURE DE LA MANIFESTATIONS	NBRE DE JOURS	NBRE EVENEMENT	PAYANT	GRATUIT	NBRE DE PERS..
Février						
MINISTERE DE LA DEFENSE	Concours	1	1	P		80
Mai						
ASSOCIATION LES BOULISTES	Buffet	1	1		G	90
	2 Evènements	2	2			170

- **Hall + salle de réunion + loges** : 1 événement, pour 2 journées de mise à disposition gratuite.

UTILISATEURS	NATURE DE LA MANIFESTATIONS	NBRE DE JOURS	NBRE EVENEMENT	PAYANT	GRATUIT	NBRE DE PERS..
Octobre						
RED LOVE	Festival	2	1		G	1 230
	1 Evènement	2	1			1 230

- **Hall + salle de réunion** : 1 événement, pour 1 journée de location payante.

UTILISATEURS	NATURE DE LA MANIFESTATIONS	NBRE DE JOURS	NBRE EVENEMENT	PAYANT	GRATUIT	NBRE DE PERS..
Octobre						
SGAMI	Concours	1	1	P		27
	1 Evènement	1	1			27

3. Les actions de communication

Le service communication de Citédia définit, en concertation avec l'équipe du Zéphyr, le plan de communication et les moyens à mettre en œuvre pour le réaliser.

Notre objectif est de promouvoir l'activité de spectacle et l'activité de location des espaces pour les événements d'entreprises.

3.1. Le site internet de Citédia : un important relais d'information



Ce site www.citedia.com, présente des pages dédiées au Zéphyr, qui sont également directement accessibles via le nom de domaine www.salle-lezephyr.fr.

Le site propose une présentation de l'équipement, à destination du grand public, avec un agenda culturel et une rubrique à destination des professionnels avec les informations techniques.

- Statistiques de fréquentation :

Les pages concernant Le Zéphyr ont été visités plus de 9 500 fois (hors pages agenda). Les visiteurs proviennent à 28% de Rennes.

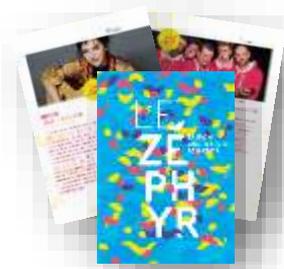
3.2. La communication dédiée à la programmation des spectacles

Dans le but de développer l'image du Zéphyr, et de positionner la salle comme une salle de spectacles auprès du public, les outils de communication dédiés à la programmation culturelle, mis en place la saison passée, ont été reconduits.

- Création d'une affiche grand format (135*250 cm) annonçant les événements culturels de la saison 2018-2019. Actualisable facilement (nouvelle date, complet, annulation, ...), sa disposition sur la vitrine du hall d'accueil permet aux visiteurs de bien identifier Le Zéphyr comme un lieu d'accueil de spectacles.



- La plaquette de saison fut imprimée en 10 000 exemplaires et diffusée dans un grand nombre de points de vente, lieux culturels et Offices de Tourisme, en Pays de Châteaugiron, à Rennes et Rennes Métropole et en Pays de Vitré.



En plus de ces deux supports de communication, et de la rubrique Agenda du site internet, d'autres actions ont été mises en œuvre :

- Les relations presse

Nous informons régulièrement les médias locaux et relais de diffusion culturelle (presse, télévisions, radios, Offices de tourisme...) des spectacles se déroulant au Zéphyr.

Le développement d'un réseau de partenaires (Le Journal de Vitré, les radios locales, ...) ainsi que l'envoi de communiqués de presse participent à la présence des événements dans les rubriques culturelles de Ouest France et Nous Vous Ille par exemple. Les événements co-organisés par Citédia sont également publiés en ligne sur les sites tels que maville.com, Ouest France, Agenda Culturel 35,...

- La page Facebook « Le Zéphyr Châteaugiron »

Afin de proposer un espace de dialogue avec le public et de gérer notre e-réputation, nous avons investi le réseau social Facebook avec la création, en septembre 2016, d'une page consacrée à l'équipement.

En 2018, la page a presque doublé son nombre de fans pour atteindre 270 fans (143 fans en décembre 2017).

3.2.1. La promotion spécifique des spectacles co-organisés par Citédia

En 2018, 3 concerts ont été co-organisés : CharÉlie Couture, le 8 février, Alexis HK, le 23/03 et Les Wriggles le 14 décembre.

Pour chacun de ces événements nous avons réalisé :

- des affiches et flyers, distribués dans les commerces et lieux culturels de la Communauté de Communes de Châteaugiron, de Rennes, ainsi que de la métropole Sud et Est
- des e-mailing, envoyés auprès de listes de diffusion ciblées
- des communiqués de presse, transmis aux médias locaux (presse, radio et télévision)



Nous avons également mis en place des partenariats avec les médias locaux pour faire gagner des invitations.

Enfin, la Commune et l'Office de Tourisme du Pays de Châteaugiron sont des relais d'information sur le territoire avec le programme culturelle, les lettres d'information municipale et le panneau d'affichage lumineux.

3.3. La communication dédiée à l'activité de location de salle pour les événements professionnels.

- **La présentation de l'équipement sur www.citedia.com**
Le site internet de Citédia propose un espace dédié à l'activité de location de salles et présente ainsi les différents équipements confiés en gestion dont Le Zéphyr. Une page permet de mettre en avant les informations techniques, des photos et la géolocalisation de la salle, et les contacts sont clairement identifiés pour les demandes de devis ou les renseignements.
- **Le référencement sur les annuaires professionnels :**
Nous veillons à référencer Le Zéphyr sur les annuaires professionnels en ligne et le site Internet de Haute Bretagne Evénements, dont Citédia est adhérent.
- **Les « Pages Jaunes » en ligne**
Citédia achète un espace payant sur les Pages Jaunes en ligne afin de promouvoir ses activités. Ainsi, les salles pilotées par Citédia sont référencées dans les rubriques « Location de salles » et « Salles de concerts et de spectacles ».
- **Le salon Meet Pro Bretagne :**
En 2018, Citédia a participé à 2 salons Meet Pro Bretagne (Rencontres du tourisme d'affaires et de l'événementiel), l'un le 22 mars au Couvent des Jacobins à Rennes, l'autre, le 6 décembre, au Parc des Expositions de Quimper. Citédia y a participé et disposé d'un stand présentant l'ensemble des lieux dont elle assure la gestion.
- **Le salon des CE**
Citedia a participé au Salon des CE, les 19 et 20 Avril 2018 au parc des expositions. Il s'agissait de présenter les différentes offres de services à destination des CE et notamment pour ce qui concerne le Zéphyr, de proposer le site pour l'organisation des arbres de Noël.

4. Compte-rendu financier

4.1. Le compte de résultat

€	BILAN 2014	BILAN 2015	BILAN 2016	BILAN 2017	DSP 2018	BILAN 2018
DEPENSES	279 585,78	292 604,52	277 812.24	296 637,69	325 600	337 501.96
RECETTES	83 692,65	95 042,19	112 421.12	126 759,07	116 500	145 710.28
RESULTAT	-195 893,13	-197 562,33	-165 391.12	-169 878.62	-209 100	-191 791.68
Participation Collectivité	<i>193 690,00</i>	<i>197 562,33</i>	<i>165 391.12</i>	169 878.62	209 100	191 791.68

Les dépenses totales s'élèvent en 2018 à 337 501.96 € et concernent l'exploitation générale pour 279 541.60 € et l'exploitation spectacle pour 57 960.36 €.

4.2. Exploitation générale : détail des charges et produits

4.2.1. Les charges

Les dépenses qui s'élèvent en 2018 à **279 541.60 € HT** se décomposent comme suit :

- Les dépenses de **Fluides** s'élèvent au total à **16 254.67 € HT** contre 15 248.89 € HT en 2017 avec 11 747.04 € pour l'électricité (+9.49 %), 3 384.01 € pour le Gaz (-1.78 %) et 1 123.62. € pour l'Eau (+4.60%).
- Les postes **Fournitures d'entretien** (1 770.19 €), **Petit matériel et outillage** (9 593.35 €) et **Fournitures de bureau** (957.80 €) s'élèvent au total à **12 321.34 € HT** et sont en légère augmentation par rapport à 2017 qui comptabilisait 11 348.94 € HT. Y figurent principalement l'achat de matériel de son, des pieds et plateaux de table et divers matériels de lumières et techniques.
- Le poste **Travaux exécutés par des Tiers** s'élève à **9 464.44 € HT** contre 3 401.41 € H.T en 2017. Ce poste est lié directement aux demandes des clients, faisant appel à des prestations extérieures, qui leur sont refacturées par Le Zéphyr.
- Le poste **Location de matériel** comptabilise un montant de **1 502.63 € HT** pour la location de 2 postes informatiques, la location du WIFI et la location de matériel à la demande des clients qui leur sont refacturées.
- Le poste **Entretien réparation** d'un montant de **2 291.89 € HT** contre 481.83 € HT en 2017. Y figurent principalement une réparation sur la pompe du surpresseur pour 889.58 €, le changement de caisson VMC pour 577.36 € et le remplacement de batteries sur le SSI pour 174.44 €
- Le poste **Contrats d'entretien** s'élève à **18 131.34 € HT** contre 16 573.92 € HT en 2017. La hausse de ce poste est due à l'absence de visite du SSI et une visite au lieu de 2 sur les blocs d'éclairage par le prestataire R2S sur l'exercice 2017

- Le poste **Nettoyage** d'un montant de **22 934.35 € HT** contre 20 413.53 € HT en 2017, variant avec la fréquentation et partiellement refacturé aux utilisateurs.
- Les frais de **Publicité, Communication** s'élèvent à **2 236.32 € HT** et correspondent à la promotion de la salle avec une plaquette de saison et la création d'affiches.
- La prime d'**Assurance** d'un montant de **2 570.34 € HT** contre 2 564.45 € HT en 2017.
- Le poste **Honoraires** d'un montant de **1 690.59 € HT** contre 1 291.42 € HT en 2017 se compose principalement des vérifications annuelles obligatoires des installations électriques, de gaz, des appareils de levage, la vérification des perches et le contrôle SSI.
- Le poste **documentation** d'un montant de **498.05 € HT** correspond à un abonnement Ouest France et l'achat de livres de sécurité ERP.
- Les **Frais de déplacements** d'un montant de **517.34 € HT** correspondent aux déplacements du personnel pour effectuer les achats nécessaires au fonctionnement de l'équipement (Poste, magasins d'outillage...) contre 415.99 € HT en 2017.
- Le poste **Affranchissement-Téléphone** d'un montant de **1 824.57 € HT** reste stable par rapport à l'exercice précédent (1 862.44 € HT) et se répartit en 1 698.24 € de frais de téléphone et 124.95 € de frais postaux.
- Le poste **Impôts et Taxes** d'un montant de **3 000 HT** correspond à une provision de la redevance d'ordures ménagères non facturée par le SMICTOM
- La **Rémunération de Citédia Services** s'établit à **63 561.38 € HT** (contre 59 016.07 € en 2017) et se compose d'une partie fixe révisée de 38 346.80 € HT et d'une partie variable de 25 273.78 € HT calculée sur la base de 30% des recettes de location commerciales versées et une régularisation de l'exercice 2017 pour -59.20 € sur la redevance fixe qui n'avait pas de révision la 1^{ère} année.
- Le poste **Intérimaires** d'un montant de **3 968.65 € HT** correspond à un renfort technique.
- Les frais de **Personnel** d'un montant **113 794.93 € HT** sont en hausse de 4.90% par rapport à 2017 (108 479.31 € HT).

Les principales variations sur ce poste en 2018 par rapport à 2017 sont les suivantes :

- Un accord Compte Epargne Temps (CET) a été signé le 26/03/2018 et les accords relatifs à l'épargne salariale (Participation, Intéressement, PEG et PERCOG) ont été signés le 24/04/2018 qui succède aux dispositifs existants dénoncés lors de la réorganisation juridique de Citédia en 2017.
- Une revalorisation des salaires à la suite du changement de CCN (prestation de services tertiaires) au 01/01/2018 et réajustement de la grille des classifications.
- Une augmentation générale des salaires au 01/05/2018 de 1.5% dans le cadre des négociations annuelles obligatoires.
- Il faut mentionner que la société Citédia a versé sur ses résultats propres à l'ensemble de ses salariés de l'intéressement et de la participation.
- Dans les frais de personnel sont comptabilisées les tenues de travail pour un montant de 119.48 €.

CHARGES DE PERSONNEL	MASSE SALARIALE Brut Chargé	TEMPS DE PRESENCE
▪ Assistante Salles 1	46 537	100%
▪ Technicien de site 1	48 032	100%
▪ Technicien de site 2	5 470	13%
▪ Technicien de site 3	2 014	5%
▪ Technicien de site 4	8 181	100%
▪ Technicien de site 5	3 440	100%

Le technicien de site 4 a été embauché sur la période du 5/02/2018 au 4/06/2018 pour une présence de 43.95%.

Le technicien de site 5 a été embauché le 5/11/2018 en CD2II pour une présence de 41.34%.

- Les frais de **Formation** du personnel (recyclage habilitation électrique, recyclage SSIAP1, accueil PMR, sécurité des spectacles et SST) dont une grande partie est prise en charge par les organismes gestionnaires et un solde reste à notre charge pour un montant de **2 978.77 €**.

4.2.2. Les produits

Les recettes, qui s'élèvent à **119 908.14 € HT**, contre 95 242.92€ en 2017, évoluent de **25.90%** et se décomposent comme suit :

	2018	2017
• Location aux Associations Castelgironnaises :	1 634.97 € HT	2 133.30 € HT
• Location aux Particuliers	-	-
• Location Autres :	5 603.32 € HT	4 443.33 € HT
• Prestations refacturées :	33 995.15 € HT	22 713.35 € HT
• Location au secteur Entreprises :	56 419.69 € HT	43 952.14 € HT
• Location aux associations non Castelgironnaises :	22 255.01 € HT	22 000.80 € HT

4.3. Spectacle : détail des charges et produits

4.3.1. Les charges

Dans cette partie, sont imputés les coûts directs induits par les spectacles organisés en lien avec la Mairie. Ils s'élèvent à **57 960.36 € HT** et se décomposent comme suit :

- Les coûts d'impression de la **Billetterie** d'un montant de **558.45 € HT**
- Les **Prestations effectuées par des Tiers** d'un montant de **5 311.69 € HT** correspondent à l'appui d'intervenants extérieurs pour répondre aux besoins techniques spécifiques des spectacles.

- La **Location de matériel** s'élève à **6 456.08 € HT** et concerne du matériel de sonorisation et d'éclairage pour les trois spectacles.
- Les frais de **Publicité** s'élèvent à **4 556.34 € HT** et correspondent à la promotion de ces mêmes spectacles.
- Le **Poste Mission Réception** d'un montant de **4 898.27 € HT** correspond au défraiement et à la restauration des artistes, tels que stipulés dans les contrats de cession.
- Les **Achats de spectacles** pour **22 000 € HT**, soit :
 - Charlélie Couture pour 9 000.00 € HT
 - Alexis HK pour 5 000.00 € HT
 - Wiggles pour 8 000.00 € HT
- Les **Droits d'auteur** pour **4 179.69 € HT** correspondent aux sommes dues à la SACEM et CNV.
- La **Rémunération de Citédia Services** pour **9 660.42 € HT** est composée d'une partie fixe à hauteur de 4 500 € et d'une partie variable à hauteur de 5 160.42 €, fonction du montant des recettes de billetterie.

4.3.2. Les produits

Les recettes des spectacles s'élèvent à **25 802.14 € HT** contre 31 516.15 en 2017 selon la décomposition ci-après.

Le résultat final de la partie spectacles ressort ainsi en **déficit de 32 158.22 € HT** contre 15 678.33 € HT en 2017.

Billetterie des spectacles :

- Charlélie Couture 10 217.43 € HT
- Alexis HK 6 150.82 € HT
- Wiggles 9 433.89 € HT

Résultat d'exploitation

Le résultat final fait ressortir un déficit de **191 791.68 € HT** pour un engagement financier de **209 100 € HT**.

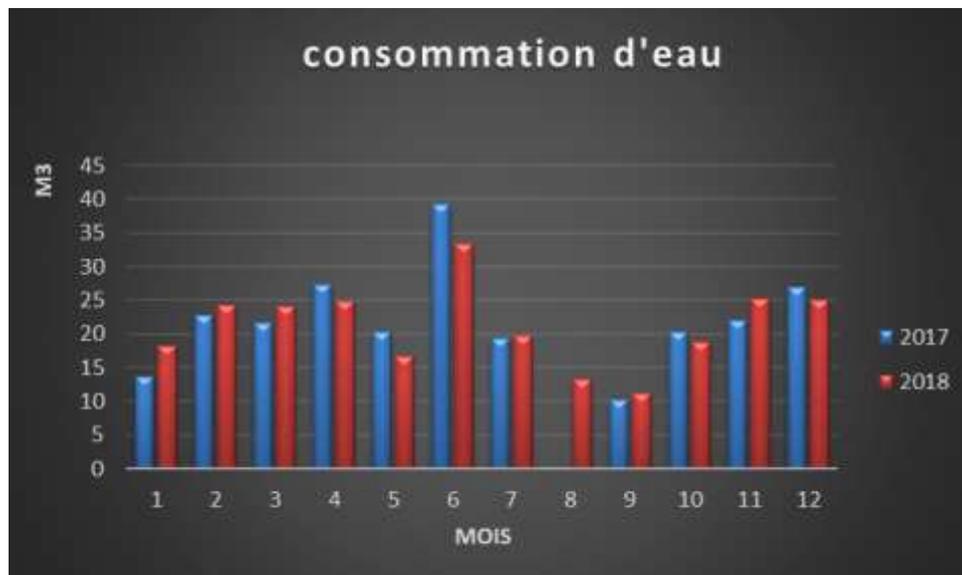
5. Compte-rendu technique

5.1. Les fluides

	Eau	Gaz	Electricité				TOTAL	
			HPH	HCH	HPE	HCE		
Janvier	18.10	943.56	8 732	1 981			10 713	
Février	24.24	770.11	8 790	1 876			10 666	
Mars	24.06	718.03	6 470	1 086			7 556	
Avril	24.70	721.98	3 173	494	4 241	878	8 786	
Mai	16.55	295.43			4 057	1 032	5 089	
Juin	33.27	27.93			6 267	831	7 098	
Juillet	19.67	37.34			3 863	873	4 736	
Août	13.19	88.03			2 032	884	2 916	
Septembre	11.16	114.54			3 646	1 006	4 652	
Octobre	18.79	217.91			4 516	1 096	5 612	
Novembre	25.17	347.12	6789	784	712	93	8 378	
Décembre	24.94	866.46	8506	972			9 478	
Total en m³	253.84	5 148.44					Total en kw/h	85 680

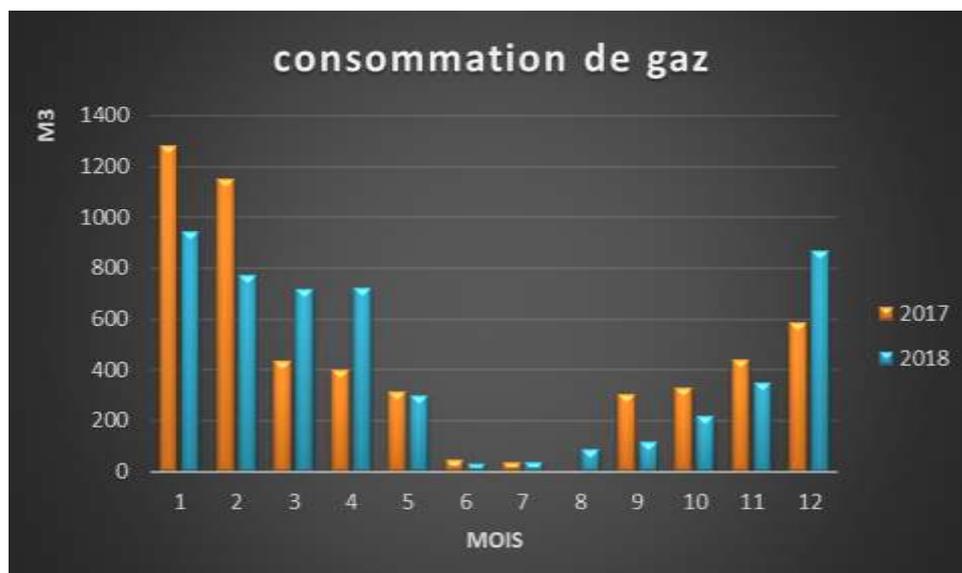
HPH : Heures Pleines Hiver
 HCH : Heures Creuses Hiver
 HPE : Heures Pleines Eté
 HCE : Heures Creuses Eté

La consommation d'eau, en légère hausse en 2018, s'explique par une augmentation de la fréquentation de la salle. Le pic de consommation sur le mois de juin s'explique par la typologie des évènements accueillis (spectacles de danse et scolaire).

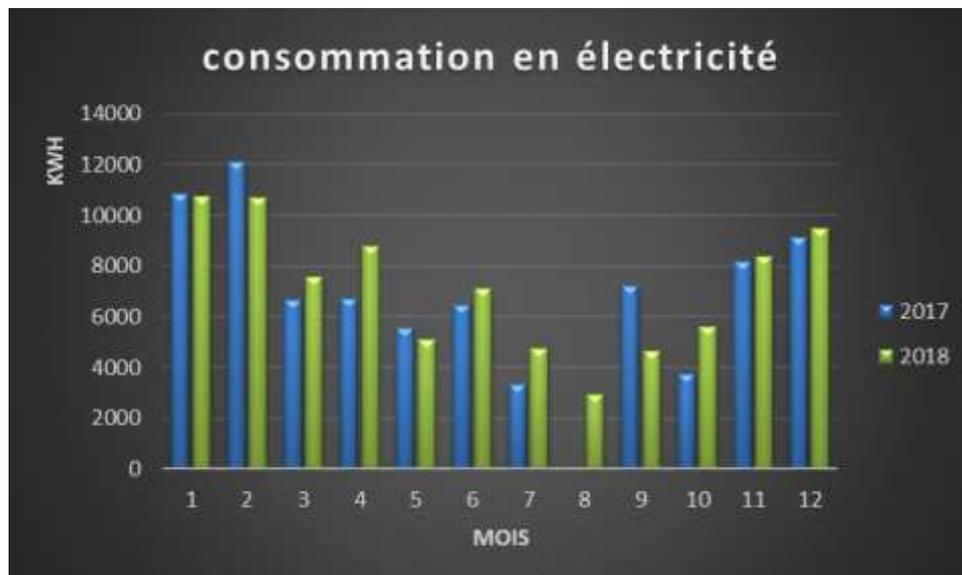


La consommation de gaz est en baisse par rapport à 2017.

Liée principalement à la production de chauffage, elle fluctue selon les saisons et selon les températures extérieures. L'année 2018 a été jugée par météo France comme l'année la plus chaude depuis le début du XXe siècle.



La consommation électrique est en légère hausse par rapport à 2017, on peut noter que la consommation est assez régulière sur les années 2017 et 2018. Les variations sont liées principalement aux fluctuations d'activités de la salle.



5.2. Les contrats de maintenance

Sociétés	N° Contrat Date de départ	Objet	Périodicité	Montant Annuel H.T.	Nbre Fact.	HT 2018 Montant/factures
SOGEX	01/07/2005	-Entretien , maintenance des installations de génie climatique	- 1 an renouvelable par tacite reconduction pr périodes de même durée - Préavis 3 mois LRAAR 31/03/N	1 800,00	1	2 426,59 € 2 426,59 €
HYGIENE ENVIRONNEMENT	N°SP35/AVR05	- Dégraissage des réseaux de ventilation de cuisine (1 intervention par an)	- 1 an renouvelable pour même durée - Préavis 3 mois LRAAR	dégraissage cuisine et plonges: 370 € HT Nett.surfaces et mat.: 430 € HT	1	1 007,46 € 1 007,46 €
LABEL TABLE <i>visite non obligatoire uniquement à la demande</i>	N°06/35/015 09/11/2005	- Maintenance matériels de cuisine <i>attente d'1 nouveau contrat pour 2009 : réduction du nombre de visites annuelles</i>	- 1 an	redevance annuelle : 1 267,50 (pour 3 visites)	1	- €
R2S	01/07/2005	- Vérification annuelle du matériel de lutte contre l'incendie (2 visites par an)	- 1 an renouvelable par tacite reconduction pour même durée - Préavis 3 mois LRAAR 31/03/N	2 échelonnés: Mars: 363 € HT Sept.: 960,90€ HT soit, 1323,90 € / an	2	831,76 € 587,14 € 1 418,90 €
JOURDANIERE NATURE	01/05/2008	- Entretien des espaces verts	- 1 an - reconduit par tacite reconduction par période d'un an - Préavis 1 mois LRAAR	6653,33 € HT	4	2 422,50 € 2 422,50 € 2 422,50 € 9 690,00 €
ISS HYGIENE SERVICES	03/10/2008	- Pompage des bacs à graisse	- 1 an, renouvelable par tacite reconduction pour 1 période d'un an . Préavis 3 mois LRAAR	153,50 €	1	207,87 € 207,87 €
SAMIA DEVIANNE	01/01/2018 CIT.SERV-CT01	- Entretien de la tribune télescopique	- 3 ans, renouvelable annuellement par tacite reconduction - Préavis 3 mois LRAAR 30/09/2020	1 880,77 €	1	1 880,77 € 1 880,77 €
CITEDIA SECURITE	01/01/2013	- Rémunération télésurveillance		850,00		903,60 € 903,60 €
R2SSI	Convention N° : CDT/00/16/163 01/01/2016	- Vérification annuelle S.S.I. (alarmes incendie)	- 1 an, renouvelable par tacite reconduction pour 1 période d'un an . Durées max.: 5 ans Préavis 3 mois LRAAR	573,02 € HT		596,15 €
Total 2018.....						18 131,34 €

5.3. Les contrats d'entretien

Les entreprises et organismes intervenants au zéphyr pour assurer les opérations de maintenance et d'entretien sont :

- **STE SOGEX**
Chauffage, traitement d'air et production d'eau chaude.
- **R2S (RENNES SECURITE SERVICE)**
Contrôle des éléments de sécurité incendie : SSI, moyens de secours, désenfumage, éclairages de sécurité
- **DEKRA** (organisme de contrôle agréé)
Vérification des installations électriques, de gaz, incendie, appareils de levage : nacelle et perches mobiles de l'espace scénique.
- **SAMIA DEVIANNE (ALTRAD)**
Entretien de la tribune télescopique (gradin)
- **ISS**
Pompage et nettoyage du bac à graisse de l'espace traiteur.
- **LABEL TABLE Hervy**
Entretien des appareils de cuisson.
- **HYGIENE ENVIRONNEMENT**
Dégraissage des réseaux de ventilation de l'espace traiteur.
- **CITEDIA SECURITE**
Alarme incendie

	Entreprise	Date de la dernière visite	Périodicité
Système de sécurité incendie	R2S	22/03/18	A
Vérification périodique ssi	DEKRA	20/04/18	TR/OA
Moyens de secours	R2S	22/03/18	A
Désenfumage	R2S	22/03/18	A
Eclairage de sécurité	R2S	16/11/18	S
Vérification périodique d'électricité	DEKRA	05/02/19	A/OA
Installation de chauffage (chaudière gaz)	SOGEX	19/03/18	T
Vérification périodique du gaz	DEKRA	05/02/19	A/OA
Ventilation / Climatisation	SOGEX	23/03/18	T
Conduits de fumée / ramonage	SOGEX	19/03/18	A
Dégraissage du réseau ventilation cuisine	Hygiènes environnement	04/09/18	A
Réseau EU / séparateur dégraisseur	ISS	16/11/18	A
Vérification périodique Nacelle	DEKRA	05/02/19	S/OA
Vérification périodique perches mobiles	DEKRA	27/04/18	A
Vérification périodique du gradin	ALTRAD	05/06/2018	A
Entretien espaces verts	Jourdanrière nature	Réparties sur l'année	

5.4. Travaux et investissements réalisés en 2018

5.4.1. Travaux réalisés par la Mairie

- Réalisation du marquage au sol du parking.
- Installation d'une 4^{ème} perche mobile motorisée sur le gril technique de la scène, travaux réalisés par la Société Spectaculaires.
- Installation d'un interrupteur de commande d'éclairage temporisé dans le hall d'accueil. Cette installation permet désormais de maintenir l'éclairage extérieur pour rejoindre le parking lors de la fermeture de la salle de nuit.

5.4.2. Achats réalisés par la Mairie

- Achat de 10 nouveaux projecteurs scénique à leds « zoom color 180 » pour renforcer le parc lumière et réduire la consommation électrique.
- Achat de 4 pieds à enceinte k&M à manivelle (hauteur réglable, charge maxi 50kg).
- Achat d'un multipaire électrique 20 mètres avec 6 prises doubles.
- Achat de 2 micros statiques Shure SM81.
- Achat de 2 pieds de micro k&M 210.
- Achat d'un aspirateur dorsal de marque Nilfisk pour faciliter l'entretien des fauteuils du gradin notamment.

5.4.3 Travaux réalisés par Citédia Services

- Rafraîchissement de la peinture des panneaux blancs d'exposition du hall.
- Nettoyage par injection/extraction de l'ensemble des sièges et moquettes du gradin et des chaises.
- Réfection de la scène : comblement des trous avec de la résine puis lessivage et impression d'une couche de peinture mâte. Travaux réalisés par le régisseur de la salle et un employé du service technique de la mairie.
- Entretien annuel du parquet de la salle par l'application de deux couches d'huile en surface. (450m²). Travaux réalisés par le technicien de la salle et un employé du service technique de la mairie

5.4.4 Achats réalisés par Citédia Services

- Achat de 2 micros HF Sennheiser
- Achat de 2 projecteurs scénique à led « zoom color 180 ».
- Achat de 6 mange debout.
- Achat de 2 meubles de rangement métallique pour les loges.
- Achat de 8 potelets à rubans noirs.

5.5. Interventions et dépannages réalisés en 2018

- Citédia Sécurité a réalisé 11 interventions sur site à la suite du déclenchement de l'alarme intrusion au cours de l'année 2018.
- Société SOGEX :
 - Entretien annuel effectué sur la chaudière et les pompes à chaleur conformément au contrat d'entretien.
 - Remplacement du bloc VMC de la salle de réunion.
 - Remplacement des garnitures d'étanchéité des deux pompes du surpresseur (robinet incendie armé)
- Société SAMIA DEVIANNE (ALTRAD) :
 - Intervention d'1 journée pour assurer le contrôle et l'entretien annuel de la tribune télescopique.
- Société DEMEX :
 - Remplacement de la vitre sur la porte d'entrée des artistes à la suite d'un bris de glace remboursé par l'assurance.
- VEOLIA eau :
 - Remplacement du compteur
- Société R2S (Rennes Sécurité Service) :
 - Remplacement des batteries du SSI.

5.6. Préconisations

- Le système de diffusion sonore pour l'accueil de spectacles et d'évènements devient insuffisant et est susceptible de montrer de défaillances dans un avenir proche. Il sera sans doute nécessaire d'envisager son remplacement.
- La signalétique à l'intérieur du bâtiment est à repenser, afin de mieux identifier l'entrée de la salle de spectacle, l'accès aux sanitaires.... Un devis a été réalisé par l'entreprise Baseline. Dossier en cours d'étude par le service communication de Citedia.
- Afin d'optimiser sa surface, de le rendre plus esthétique et fonctionnel, un réaménagement du vestiaire devra être envisagé.
- Revoir le système d'éclairage des sanitaires publics et privés (détecteur de mouvement, spots led) afin de réduire les consommations d'énergie.
- Remplacer le mécanisme de chasse d'eau d'origine et pour limiter les consommations d'eau.
- La borne d'accueil actuelle est très imposante et n'est pas adaptée à certains formats d'évènements. Il convient d'envisager son remplacement ou une transformation pour la rendre plus fonctionnelle.
- Une étude scénique pour améliorer la structure métallique entre le cadre de scène et la perche de face est à envisager pour permettre l'installation de points d'accroches supplémentaires au niveau du proscénium. L'objectif étant de faciliter le montage technique des systèmes son et d'éclairage.

- Envisager le remplacement de la nacelle actuelle par une nacelle de type 3A, plus adaptée à une salle multifonctions. Cette catégorie de nacelle motorisée est plus maniable et permet de gagner un temps considérable lors des montages d'événements.
- Les différentes réparations réalisées sur la chaudière au cours des 2 dernières années et le budget de réparation correspondant, nous contraignent à envisager son remplacement à court terme. Il conviendra d'analyser la pertinence d'une nouvelle réparation lors de la prochaine panne.
- Une étude pour rendre accessible la scène aux personnes à mobilité réduite depuis l'intérieur de la salle pourrait être envisagée (ex : rampe d'accès mobile). De même il convient d'installer des rampes d'escalier fixées au mur pour faciliter la montée et la descente de l'escalier de scène.
- Une étude pour le remplacement des luminaires de la salle par des luminaires à leds a été chiffrée par la Société EPSILON à Pacé. Il conviendra de s'interroger sur la pertinence de conserver le système actuel dont le convertisseur DSI ne fonctionne plus que sur deux bus de sortie au lieu de quatre.



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 juin 2019

N° 2019/06/17/06

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 44

Date de convocation :
07 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix-sept juin à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE.

<u>Présents :</u>			
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	Mme Marielle DEPORT
Mme Catherine TAUPIN	M. Vincent CROCC	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS
M. Denis GATEL	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
M. Christian NIEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Daniel MARCHAND
Mme Claudine DESMET	Mme Sophie BRÉAL	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL
M. Bertrand TANGUILLE	Mme Virginie LEFFRAY	Mme Stéphanie BANCHAREL	Mme Séverine MAYEUX
Mme Marie AGEZ	M. René LOIZANCE	M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS
M. Pascal GUISSSET	Mme Marie-Françoise ROGER	M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER
	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	

<u>Absents :</u>	
M. Jean-Claude LEPRETRE absent qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Jean-Pierre PETERMANN absent qui donne pouvoir à M. Vincent CROCC
M. Christian BERNARD absent sans pouvoir	Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	Mme Marie-Odile BOIVIN absente qui donne pouvoir à Mme Claudine DESMET
M. Dominique PELHATE absent qui donne pouvoir à M. Thierry PANNETIER	Mme Danièle BOTTE absente qui donne pouvoir à Mme Virginie LEFFRAY
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir	M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	M. Bruno VETTER absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	M. Michel RENAUDIN absent qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE
Mme Nathalie GIDON absente qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER	M. Jean-François PROVOST absent sans pouvoir
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir
M. Vincent BOUTEMY absent qui donne pouvoir M. Yves RENAULT	Mme Evelyne JAOUANNET absente sans pouvoir
	M. Jacques LE GOFF absent sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Philippe LANGLOIS

Objet : Indemnités de gardiennage des églises communales

Rapporteur : Monsieur Denis GATEL

La législation prévoit qu'une indemnité peut être allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales.

Cette dernière peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouée aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Selon la circulaire ministérielle n°19 du 07 mars 2019 du ministère de l'intérieur, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste équivalent à celui de 2018 à savoir:

- 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte
- 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées

Actuellement, sur le territoire de la commune nouvelle de Châteaugiron, le montant de l'indemnité de gardiennage varie en fonction des églises suivant les conditions historiques des communes déléguées.

Compte tenu de la non-revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, il est proposé de maintenir les montants actuellement en vigueur pour le gardiennage des différentes églises du territoire pour l'année 2019.

Vu sa qualité de gardien de l'église de Ossé, le pouvoir de Monsieur Jean-Claude LEPRETRE n'est pas pris en compte pour le vote.

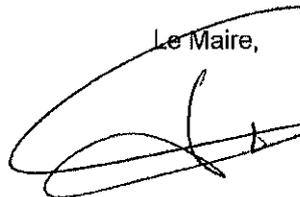
**Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la circulaire n°NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987,
Vu la circulaire n°NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011,
Vu la circulaire ministérielle n°19 du 07 mars 2019 du ministère de l'intérieur,
Vu la délibération n°2019/03/11/21 du 11 mars 2019 portant approbation du budget primitif « Commune » 2019
Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 mai 2019,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- fixe à compter de l'année 2019:
 - Une indemnité de gardiennage de 479,86€ pour l'église de Châteaugiron, attribuée à la paroisse Saint-Luc en Pays de Châteaugiron.
 - Une indemnité de gardiennage de 120,97 € pour l'église de Veneffles attribuée Mme GEFFRAUD France.
 - Une indemnité de gardiennage de 151,80€ pour l'église de Ossé attribuée à M. LEPRETRE Jean-Claude
 - Une indemnité de gardiennage de 203,41€ pour l'église de Saint-Aubin du Pavall attribuée à Mme GIRARD Christiane.

Pour Copie Conforme,

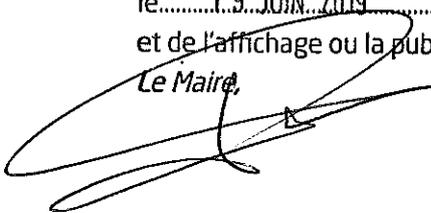
Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....19 JUIN 2019.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,





Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 juin 2019

N° 2019/06/17/07

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 45

Date de convocation :
07 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix-sept juin à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE.

Présents :			
M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	Mme Marille DEPORT	
M. Yves RENAULT	M. Vincent CROCC	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS
Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Daniel MARCHAND
M. Christian NIEL	Mme Sophie BRÉAL	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL
Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY	Mme Stéphanie BANCHAREL	Mme Séverine MAYEUX
M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS
Mme Marie AGEZ	Mme Marie-Françoise ROGER	M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER
M. Pascal GUISSSET	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	

Absents :	
M. Jean-Claude LEPRETRE absent qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Jean-Pierre PETERMANN absent qui donne pouvoir à M. Vincent CROCC
M. Christian BERNARD absent sans pouvoir	Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	Mme Marie-Odile BOIVIN absente qui donne pouvoir à Mme Claudine DESMET
M. Dominique PELHATE absent qui donne pouvoir à M. Thierry PANNETIER	Mme Danièle BOTTE absente qui donne pouvoir à Mme Virginie LEFFRAY
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir	M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	M. Bruno VETTIER absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	M. Michel RENAUDIN absent qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE
Mme Nathalie GIDON absente qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER	M. Jean-François PROVOST absent sans pouvoir
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir
M. Vincent BOUTEMY absent qui donne pouvoir M. Yves RENAULT	Mme Evelyne JAOUANNET absente sans pouvoir
	M. Jacques LE GOFF absent sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Philippe LANGLOIS

Objet : Adhésion à l'offre de paiement en ligne « PAYFIP » proposée par la DGFIP

Rapporteur : Madame Catherine TAUPIN

Le décret 2018-689 du 1^{er} août 2018 prévoit que les administrations publiques et notamment les collectivités territoriales doivent fournir gratuitement un service de paiement en ligne pour l'ensemble de leurs usagers selon l'échéancier suivant :

- au plus tard le 1^{er} juillet 2019 lorsque le montant de leurs recettes annuelles est supérieur ou égal à 1 000 000 €
- au plus tard le 1^{er} juillet 2020 lorsque ce montant est supérieur ou égal à 50 000 € ;
- au plus tard le 1^{er} janvier 2022 lorsque ce montant est supérieur ou égal à 5 000 €.

Par définition, le montant des recettes annuelles s'entend des recettes encaissables au titre des ventes de produits, de marchandises ou de prestations de services. Il s'apprécie au 31 décembre de l'avant-dernière année précédant celle au titre de laquelle les personnes sont soumises à l'obligation pour la première fois. Le montant de ces dernières étant de 1 424 003,61€ sur l'ensemble de ses budgets (services périscolaires, assainissement, loyers...) la ville de Châteaugiron est donc assujettie à cette obligation à compter du 1^{er} juillet 2019.

L'offre de paiement « PayFIP » (nouvelle appellation de TIPI) proposée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) permet de respecter cette obligation, l'évolution du système permettant dorénavant, outre le paiement sécurisé sur internet par carte bancaire, le paiement par prélèvement unique sur un compte bancaire.

Afin de proposer cette offre de paiement notamment via un lien sur le site internet ou le portail famille, il convient d'adhérer à « PayFIP » via la signature d'une convention avec la DGFIP. En complément de cette convention, la collectivité devra remplir un formulaire d'adhésion pour chaque type de produits payable en ligne. Ces nouvelles modalités répondent à la demande des usagers avec un service accessible de manière continue et apporte également une image de modernité.

En résumé, la mise en place de ce nouveau service suppose la réalisation de 4 étapes :

- **Phase administrative** : signature d'une convention d'adhésion avec la DGFIP complétée par des adhésions pour chaque produit et ouverture de compte banque de France pour les régies.
- **Phase technique** : réalisation des tests techniques, adaptation des factures des usagers.
- **Phase communication** : information aux usagers par les différents canaux d'information.
- **Phase production** : envoi des factures au format PayFip après autorisation du comptable public.

A titre informatif, il convient de préciser que cette nouvelle offre engendre des coûts supplémentaires pour les collectivités notamment des frais de commissionnement des cartes bancaires pour chaque transaction qui s'établissent comme suit :

- Pour les factures inférieures à 20€ : commission fixe de 0,03€ + commission proportionnelle de 0,20% du montant de la facture (*exemple pour une facture à 15€ = (15*0,20%) + 0,03€ = 0,06€*)
- Pour les factures supérieures à 20€ : commission fixe de 0,05€ + commission proportionnelle de 0,25% du montant de la facture (*exemple pour une facture à 50€ = (50*0,25%) + 0,05€ = 0,18€*)

Ces coûts sont estimés à 600€/an pour la commune.

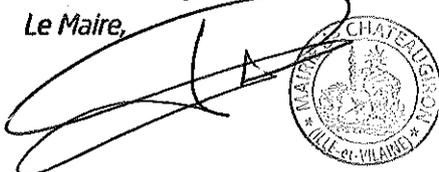
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n° 2018-689 du 1er août 2018 relatif à l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 28 mai 2019,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- valide la mise en œuvre du service de paiement en ligne pour l'ensemble des produits de la collectivité,
- approuve l'adhésion de la commune de Châteaugiron au service de paiement en ligne « PAYFIP » développé par la direction générale des Finances Publiques pour l'ensemble des produits de la collectivité,
- autorise Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des documents régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du dispositif « PAYFIP ».

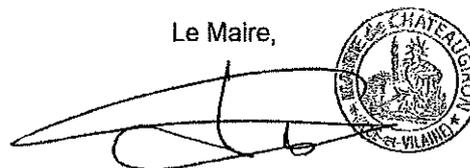
Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....19 JUIN 2019.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,



Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 juin 2019

N° 2019/06/17/08

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 45

Date de convocation :
07 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix-sept juin à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE.

<i>Présents :</i>			
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	Mme Marielle DEPORT
Mme Catherine TAUPIN	M. Vincent CROCC	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS
M. Denis GATEL	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
M. Christian NIEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Daniel MARCHAND
Mme Claudine DESMET	Mme Sophie BRÉAL	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL
M. Bertrand TANGUILLE	Mme Virginie LEFFRAY	Mme Stéphanie BANCHAREL	Mme Séverine MAYEUX
Mme Marie AGEZ	M. René LOIZANCE	M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS
M. Pascal GUISSSET	Mme Marie-Françoise ROGER	M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER
	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	

<i>Absents :</i>	
M. Jean-Claude LEPRETRE absent qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Jean-Pierre PETERMANN absent qui donne pouvoir à M. Vincent CROCC
M. Christian BERNARD absent sans pouvoir	Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	Mme Marie-Odile BOIVIN absente qui donne pouvoir à Mme Claudine DESMET
M. Dominique PELHATE absent qui donne pouvoir à M. Thierry PANNETIER	Mme Danièle BOTTE absente qui donne pouvoir à Mme Virginie LEFFRAY
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir	M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	M. Bruno VETTIER absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	M. Michel RENAUDIN absent qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE
Mme Nathalie GIDON absente qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER	M. Jean-François PROVOST absent sans pouvoir
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir
M. Vincent BOUTEMY absent qui donne pouvoir M. Yves RENAULT	Mme Evelyne JAOUANNET absente sans pouvoir
	M. Jacques LE GOFF absent sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Philippe LANGLOIS

Objet : Garantie d'emprunt à SAHLM Les Foyers pour un prêt consenti auprès de la caisse des dépôts et consignations

Rapporteur : Madame Laëtitia MIRALLES

Le bailleur social SAHLM Les Foyers a sollicité la commune dans le cadre d'une demande de garantie d'emprunt pour un prêt « éco-prêt » souscrit auprès de la caisse des dépôts et consignations.

Cet emprunt est destiné à financer une opération de réhabilitation des 12 logements situés : place du Pavillon, rue de la Mairie, place des Courtilons et allée des Camélias à Saint-Aubin du Pavail. Cette opération vise à améliorer le confort des habitants et à optimiser leurs dépenses énergétiques en passant d'une étiquette E ou F à une étiquette énergétique C. Pour cela, des travaux de renforcement thermique de l'enveloppe des bâtiments seront réalisés ainsi que le changement de certains équipements thermiques.

Dans ce cadre, afin de valider l'offre de financement, le prêteur la Caisse des dépôts et Consignations demande une garantie d'emprunt à hauteur de 100% auprès de la commune.

Envoyé en préfecture le 19/06/2019

Reçu en préfecture le 19/06/2019

Affiché le

ID : 035-200064483-20190617-2019_06_17_08-DE

Selon la proposition de financement, les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant du prêt : 191 000,00 €

Durée du prêt : 15 ans

Nature : Eco-prêt

Taux d'intérêt annuel : Taux variable avec index Livret A- 0,75%

Il convient de préciser que les conditions d'octroi des garanties d'emprunt prévu par le code général des collectivités territoriales (article L2252-1) ne s'appliquent pas pour les organismes d'habitations à loyer modérée

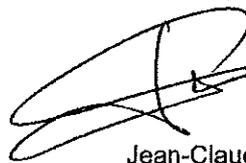
Vu les articles L2252-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **donne son accord sur la garantie d'emprunt sollicitée par SAHLM Les Foyers à hauteur de 100,00% du prêt proposé par la Caisse des dépôts et consignations soit un montant garanti de 191 000,00€,**
- **autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat et les pièces relatifs à cette garantie d'emprunt.**

Pour Copie Conforme,

Le Maire,


Jean-Claude BELINE



Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le... 19 JUIN 2019
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,






Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 juin 2019

N° 2019/06/17/09

Nombre de conseillers en exercice : 57

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 46

Date de convocation :

07 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix-sept juin à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE.

<i>Présents :</i>	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	Mme Marielle DEPORT
M. Yves RENAULT	M. Vincent CROCC	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÛN	M. Philippe LANGLOIS
Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Daniel MARCHAND
M. Christian NIEL	Mme Sophie BRÉAL	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL
Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY	Mme Stéphanie BANCHAREL	Mme Séverine MAYEUX
M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS
Mme Marie AGEZ	Mme Marie-Françoise ROGER	M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER
M. Pascal GUISSSET	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	

<i>Absents :</i>	M. Jean-Pierre PETERMANN absent qui donne pouvoir à M. Vincent CROCC
M. Jean-Claude LEPRETRE absent qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE
M. Christian BERNARD absent sans pouvoir	Mme Marie-Odile BOIVIN absente qui donne pouvoir à Mme Claudine DESMET
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	Mme Danièle BOTTE absente qui donne pouvoir à Mme Virginie LEFFRAY
M. Dominique PELHATE absent qui donne pouvoir à M. Thierry PANNETIER	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir	M. Bruno VETTIER absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	M. Michel RENAUDIN absent qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE
M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	M. Jean-François PROVOST absent sans pouvoir
Mme Nathalie GIDON absente qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER	Mme Marion BELLIARD absente sans pouvoir
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	Mme Evelyne JAOUANNET absente sans pouvoir
M. Vincent BOUTEMY absent qui donne pouvoir M. Yves RENAULT	M. Jacques LE GOFF absent sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Philippe LANGLOIS

Objet : Garantie d'emprunt à l'OGEC de l'école Saint Jean Baptiste de Saint-Aubin du Pavail

Rapporteur : Madame Laurence LOURDAIS ROCU

Par courrier en date du 20 mai 2019, le président de l'OGEC de l'école privée Saint Jean Baptiste de Saint-Aubin du Pavail a sollicité la commune pour garantir à hauteur de 50% un emprunt de 100 000€ (soit 50 000€).

En effet, l'OGEC engage des travaux afin de transformer l'ancien réfectoire en salle de classe et agrandir le préau de l'école. Le montant global de ce projet est estimé à 100 000€, nécessitant le recours à l'emprunt pour un montant de 100 000€.

Ce financement a été accordé par le prêteur Crédit Mutuel de Châteaugiron pour une durée de 15 ans au taux fixe de 1,25%.

Afin de valider le dossier de prêt, le prêteur souhaite que la commune se porte garante à hauteur de 50% du montant soit 50 000€.

La commune respectant les obligations légales du Code général des collectivités territoriales en matière de garantie d'emprunt (notamment le montant total des annuités déjà garanties à échoir au cours de l'exercice qui ne peut excéder 50% des recettes réelles de la section de fonctionnement, le taux actuel étant de 13,78% ...), elle peut accepter la demande de garantie d'emprunt de l'OGEC de l'école Saint Jean Baptiste.

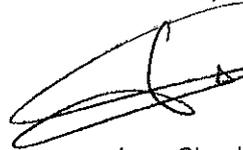
Vu les articles L2252-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
Vu la demande faite par l'OGEC Saint Jean Baptiste sollicitant la commune pour une garantie d'emprunt,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 mai 2019,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- donne son accord sur la garantie d'emprunt sollicitée par l'OGEC Saint Jean Baptiste à hauteur de 50% du prêt proposé par le Crédit Mutuel de Châteaugiron soit pour un montant de 50 000€,
- autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat et les pièces relatifs à cette garantie d'emprunt.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....19 JUIL 2019.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,





Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 juin 2019

N° 2019/06/17/10

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 46

Date de convocation :
07 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix-sept juin à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE.

<u>Présents :</u>	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	Mme Marielle DEPORT
M. Yves RENAULT	M. Vincent CROCC	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS
Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Daniel MARCHAND
M. Christian NIEL	Mme Sophie BRÉAL	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL
Mme Claudine DESMET	Mme Virginie LEFFRAY	Mme Stéphanie BANCHAREL	Mme Séverine MAYEUX
M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS
Mme Marie AGEZ	Mme Marie-Françoise ROGER	M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER
M. Pascal GUISSSET	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	

<u>Absents :</u>	M. Jean-Pierre PETERMANN absent qui donne pouvoir à M. Vincent CROCC
M. Jean-Claude LEPRETRE absent qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE
M. Christian BERNARD absent sans pouvoir	Mme Marie-Odile BOIVIN absente qui donne pouvoir à Mme Claudine DESMET
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	Mme Danièle BOTTE absente qui donne pouvoir à Mme Virginie LEFFRAY
M. Dominique PELHATE absent qui donne pouvoir à M. Thierry PANNETIER	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir	M. Bruno VETTIER absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	M. Michel RENAUDIN absent qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE
M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	M. Jean-François PROVOST absent sans pouvoir
Mme Nathalie GIDON absente qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	Mme Evelyne JAOUANNET absente sans pouvoir
M. Vincent BOUTEMY absent qui donne pouvoir M. Yves RENAULT	M. Jacques LE GOFF absent sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Philippe LANGLOIS

Objet : Communication – Mise à disposition, installation, maintenance, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires – Attribution du contrat de concession de services

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BELINE

Dans la perspective de renouveler, moderniser et adapter aux nouvelles technologies le mobilier urbain installé sur la ville, une procédure simplifiée de mise en concurrence a été lancée le 25 mars 2019 sous la forme juridique d'un contrat de concession en application de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et du décret n°2016-86 du 1er février 2016, selon les arrêts en Conseil d'Etat du 5 février 2018 et du 25 mai 2018 et l'article L 1411-5 du CGCT.

Plus précisément, le contrat prévoit la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires, ainsi que l'impression et la pose des affiches de la Ville de Châteaugiron, à savoir :

- 17 mobiliers d'information municipale de 2m² avec une face publicitaire
- 3 abris voyageur publicitaires
- 3 abris voyageur non publicitaires

Il est également demandé au titulaire de la concession de prendre à sa charge les campagnes d'affichage (impression et installation) 12 à 15 campagnes d'affichage annuelles.

Ces mobiliers font l'objet d'un lot unique. L'ensemble des prestations devra ainsi être assuré par un seul candidat.

En contrepartie de l'exploitation publicitaire des mobiliers considérés, le candidat retenu versera à la ville une redevance commerciale dont le montant est précisé dans son offre.

Le contrat est prévu pour une durée de douze (12) ans à compter du 1er juillet 2019.

La date limite de remise des candidatures et des offres a été fixée au 29 avril 2019. Un seul pli est arrivé dans les délais. 1 candidat a ainsi remis une offre :

1- ABRI SERVICES BRETAGNE

L'analyse des candidatures et l'établissement de la liste des candidats admis à présenter une offre ont été réalisés par la commission de concession réunie le 13 mai 2019, laquelle a considéré la candidature recevable au regard des documents techniques, administratifs, juridiques et financiers fournis.

Madame Karine GUYOT chargée de la communication de la ville de Châteaugiron a ensuite analysé l'offre.

La commission de concession s'est de nouveau réunie, le 3 juin 2019, afin de donner un avis sur l'offre examinée.

Au regard des critères définis et au terme de l'analyse, ladite commission a retenu l'offre unique de la société ABRI SERVICES BRETAGNE, laquelle propose une redevance commerciale de 4 500 euros/an.

Compte tenu de la qualité du mobilier présenté et du montant de la redevance proposée, il n'a pas été jugé utile d'engager des négociations avec la société ABRI SERVICES BRETAGNE.

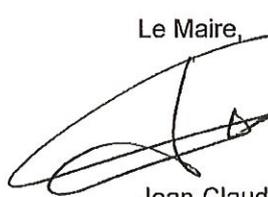
Vu le Code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- autorise le Maire à signer le contrat de concession de services de mise à disposition, d'installation, de maintenance, d'entretien et d'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires avec la société ABRI SERVICES BRETAGNE.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le... 21 JUIN 2019
et de l'affichage ou la publication
Le Maire,






Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 juin 2019

N° 2019/06/17/11

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 46

Date de convocation :
07 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix-sept juin à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE.

<u>Présents :</u>			
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	Mme Marielle DEPORT
Mme Catherine TAUPIN	M. Vincent CROCC	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS
M. Denis GATEL	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
M. Christian NIEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Daniel MARCHAND
Mme Claudine DESMET	Mme Sophie BRÉAL	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL
M. Bertrand TANGUILLE	Mme Virginie LEFFRAY	Mme Stéphanie BANCHAREL	Mme Séverine MAYEUX
Mme Marie AGEZ	M. René LOIZANCE	M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS
M. Pascal GUISSSET	Mme Marie-Françoise ROGER	M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER
	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	

<u>Absents :</u>	
M. Jean-Claude LEPRETRE absent qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Jean-Pierre PETERMANN absent qui donne pouvoir à M. Vincent CROCC
M. Christian BERNARD absent sans pouvoir	Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	Mme Marie-Odile BOIVIN absente qui donne pouvoir à Mme Claudine DESMET
M. Dominique PELHATE absent qui donne pouvoir à M. Thierry PANNETIER	Mme Danièle BOTTE absente qui donne pouvoir à Mme Virginie LEFFRAY
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir	M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	M. Bruno VETTIER absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	M. Michel RENAUDIN absent qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE
Mme Nathalie GIDON absente qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER	M. Jean-François PROVOST absent sans pouvoir
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir
M. Vincent BOUTEMY absent qui donne pouvoir M. Yves RENAULT	Mme Evelyne JAOUANNET absente sans pouvoir
	M. Jacques LE GOFF absent sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Philippe LANGLOIS

Objet : Gestion du camping

Rapporteur : Monsieur Thierry SCHUFFENECKER

La gestion du camping est assurée par le Pays de Châteaugiron Communauté et l'Office de Tourisme Intercommunal depuis le 28 avril 2010. Une convention de gestion a été conclue le 8 juillet 2011 entre le Pays de Châteaugiron Communauté et la Ville de Châteaugiron relative aux modalités de gestion du camping. La ville demeure propriétaire du terrain de camping.

En juin 2018, la Communauté de communes a été contactée par un couple se proposant de gérer le camping de Châteaugiron. Il s'est avéré que la viabilité économique du projet est apparue incertaine au regard du nombre d'emplacements exploitables.

Néanmoins, le Pays de Châteaugiron Communauté a engagé une réflexion sur la gestion du camping et les modalités de son externalisation, en ayant recours à assistance juridique spécialisée. Plusieurs points ont été soulevés en lien avec les évolutions de la loi NOTRe sur la compétence « tourisme » et aboutissent à la conclusion que la gestion actuelle du camping n'est pas conforme à la réglementation.

Le Conseil communautaire du 16 mai 2019 a donc abrogé la délibération du 28 avril 2010 par laquelle la Communauté de communes a délégué la gestion du camping à l'office de tourisme intercommunal.

La gestion du camping revient donc de ce fait à la ville.

Toutefois, au regard de l'ancienneté de la gestion intercommunale du camping et donc de son antériorité par rapport à la loi NOTRe, en raison également de la centralité de cet unique camping sur le territoire de l'EPCI et de l'intérêt qu'il représente pour l'intercommunalité comme l'a notamment souligné l'étude réalisée en novembre 2016 par le cabinet PROTOURISME relative au positionnement touristique, Le Pays de Châteaugiron Communauté a souhaité rechercher une voie juridiquement stable afin de poursuivre la gestion du camping.

Ainsi, le Pays de Châteaugiron Communauté propose de poursuivre la gestion du camping par l'intercommunalité à la condition d'opérer un changement de propriétaire du site. En devenant communautaire, le camping pourrait ainsi être géré par l'Office de tourisme intercommunal et l'EPCI aurait la qualité de maître d'ouvrage pour y réaliser des travaux.

Dans ce cadre, l'EPCI précisera dans ses statuts la gestion de cet équipement d'intérêt intercommunal structurant pour l'accueil des touristes en complément des autres hébergements touristique du territoire.

Au regard du montant des travaux précédemment pris en charge par l'intercommunalité et du coût des aménagements restant à réaliser pour l'accessibilité du camping, il est proposé que la cession du camping se fasse à l'euro symbolique. Une évaluation du service des Domaines a été sollicitée. Le terrain sera rétrocédé gratuitement à la Ville de Châteaugiron en cas de changement de destination du site.

Par ailleurs, le temps nécessaire à la mise en place de cette solution impose une phase transitoire pour que le camping soit opérationnel cet été. Il est donc proposé la signature d'une convention de mise à disposition de services de la Communauté de communes à la Ville de Châteaugiron jusqu'à la réalisation du transfert de propriété (document en annexe 1.11).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **approuve la rétrocession de la propriété du camping au bénéfice de l'EPCI en vue d'assurer la gestion par la Communauté de communes, dans les conditions mentionnées ci-dessus ;**
- **valide les termes de la convention de mise à disposition de services de la Communauté de communes à la ville de Châteaugiron, afin de permettre l'ouverture et la gestion du camping dès cet été et jusqu'à la réalisation du transfert de propriété ;**
- **autorise le Maire à exécuter cette décision, à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.**

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....19 JUN 2019.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,



Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

**CHÂTEAUGIRON**
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

**ENTRETIEN ET GESTION DU CAMPING DE
CHATEAUGIRON**
-
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES

Entre

Le Pays de Châteaugiron Communauté, sis 16 rue de Rennes à Châteaugiron (35410), représenté par son Président, Monsieur Dominique DENIEUL, dûment autorisé à cet effet par une délibération du Conseil communautaire en date du 16 mai 2019, ci-après dénommé « l'EPCI », d'une part,

Et

La Commune de Châteaugiron, sise boulevard du Château à Châteaugiron (35410), représentée par son Maire, Monsieur Jean-Claude BELINE, dûment autorisé à cet effet par une délibération du Conseil municipal en date du XX, ci-après dénommée « la commune », d'autre part,

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-4-1 III par lesquelles les services d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'une ou plusieurs de ses communes membres, pour l'exercice de leurs compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services,

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-4-1 IV et D. 5211-16 selon lesquelles une convention conclue entre l'établissement public de coopération intercommunale et chaque commune intéressée en fixe les modalités après consultation des comités techniques compétents. Cette convention prévoit notamment les conditions de remboursement par la commune ou l'établissement public bénéficiaire de la mise à disposition des frais de fonctionnement du service.

Vu le Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 16 mai 2019 relative à la gestion et à l'entretien du camping de Châteaugiron,

Il est convenu ce qui suit :**Préambule**

L'EPCI met des services à disposition de la commune dans le cadre de la bonne organisation des services de chacune des structures.

Article 1 : Objet de la convention et conditions générales

Après avoir informé les organes délibérants, et après avis du comité technique du CDG 35 pour l'EPCI en date du XX, l'avis du comité technique de la commune en date du XX, l'avis de la commission administrative paritaire du CDG 35 en date du XX (avis de la CAP seulement pour les fonctionnaires en cas de modification importante de leur situation individuelle, niveau de fonctions, lieu de travail, etc...), l'EPCI met à disposition de la commune les services ou parties de services nécessaires à la gestion du camping.

Les services ou parties de services concernés sont les suivants :

Dénomination des services ou parties de services	Missions concernées
Pôle Espaces verts / Voirie / Événementiel	Tonte, taille, élagage
Pôle Bâtiments	Réparations et petites rénovations
Entretien des locaux	Entretien des sanitaires et gestion des poubelles
Astreinte	Dépannages

La mise à disposition concerne (nombre) 9 agents territoriaux.

La mise à disposition porte également sur les matériels de bureau, de travail et de locomotion qui sont liés à ce service.

La structure des services mis à disposition pourra, en tant que de besoin, être modifiée d'un commun accord entre les parties, et ce, en fonction de l'évolution des besoins respectifs constatés par les parties.

La présente mise à disposition des services ou partie de services, s'agissant du personnel, s'exerce dans les conditions fixées par la présente convention et en vertu notamment des articles L. 5211-4-1 et D. 5211-16 du CGCT.

Article 2 : Durée de la mise à disposition

La mise à disposition sera effective à compter de la signature de la présente convention et ce jusqu'à ce que l'EPCI devienne propriétaire du site du camping (date prévisionnelle au 1^{er} janvier 2020).

Un temps raisonnable devra être accordé aux services du Pays de Châteaugiron Communauté pour remettre à niveau le site avant ouverture du camping au public pour la saison 2019 (délai prévisionnel de 15 jours ouvrés).

Article 3 : Situation des agents

Les agents publics territoriaux concernés sont de plein droit mis à la disposition de la commune pour la durée de la convention.

Ils sont placés, pour l'exercice de leurs fonctions, sous l'autorité fonctionnelle du maire de la commune. Ce dernier adresse directement aux responsables des services ou parties de service les instructions nécessaires à l'exécution des tâches. Il contrôle l'exécution des tâches.

Le président de l'EPCI est l'autorité hiérarchique, il continue de gérer la situation administrative des personnels mis à disposition (position statutaire et déroulement de carrière). Le président de l'EPCI, en sa qualité d'autorité investie du pouvoir de nomination, exerce le pouvoir disciplinaire. Il est saisi au besoin par la commune.

L'évaluation individuelle annuelle (entretien professionnel) de l'agent mis à disposition continue de relever de l'EPCI. Toutefois, un rapport sur la manière de servir de l'agent mis à disposition assorti d'une proposition d'appréciation de la valeur professionnelle pourra, le cas échéant, être établi par son supérieur hiérarchique au sein de la Commune et transmis à l'EPCI.

La liste des fonctionnaires et agents non titulaires concernés par cette situation figure en annexe de la présente convention (annexe n° 1)

Article 4 : Conditions d'emploi des personnels mis à disposition

Les conditions d'exercice des fonctions mises à disposition au sein de la commune sont établies par elle.

Les autres modalités liées aux conditions de travail des personnels mis à disposition sont fixées par l'EPCI, lequel prend notamment les décisions relatives aux absences, congés annuels et congés pour indisponibilité physique et en informe la commune qui, sur ce point, peut émettre des avis s'il elle le souhaite. L'EPCI délivre les autorisations de travail à temps partiel et autorise les congés de formation professionnelle ou pour formation syndicale après information de la commune si ces décisions ont un impact substantiel pour celle-ci.

L'EPCI verse aux agents concernés par la mise à disposition, la rémunération correspondant à leur grade ou à leur emploi d'origine (traitement, le cas échéant, supplément familial de traitement, indemnité de résidence, primes et indemnités). Le personnel mis à disposition est, en revanche, indemnisé directement par la commune pour les frais et sujétions auxquels il s'expose dans l'exercice de ses fonctions suivant les règles en vigueur en son sein.

Article 5 : Mise à disposition des biens matériels

Les biens affectés aux services mis à disposition restent acquis, gérés et amortis par l'EPCI.

Article 6 : Conditions financières

Au regard du fait que la mise à disposition des services pour l'entretien du camping intervient entre la commune et l'EPCI dont elle est membre et compte-tenu de l'antériorité de la gestion du camping, la mise à disposition des services à la commune ne fera l'objet d'aucun remboursement de la commune à l'EPCI de la rémunération des agents mis à disposition, y compris les cotisations et contributions afférentes.

Article 7 : Assurances et responsabilités

Durant la mise à disposition des services, les agents concernés agiront sous la responsabilité de la commune. Les sommes exposées au titre de cette mise à disposition relèvent des remboursements de frais de l'article 6 des présentes. En cas de faute lourde commise par l'une des deux parties au détriment de l'autre, la partie victime pourra engager la responsabilité de l'autre partie, par dérogation aux stipulations de l'alinéa précédent, non sans avoir tenté toute démarche amiable utile et la mise en œuvre des procédures de conciliation prévues par la présente convention. La présente convention sera transmise aux assureurs respectifs des parties.

Article 8 : Dénonciation de la convention

La mise à disposition prend fin au terme fixé à l'article 2 de la présente convention. Elle peut également prendre fin de manière anticipée à la demande de l'une des deux parties cocontractantes pour un motif d'intérêt général lié à l'organisation de ses propres services à l'issue d'un préavis d'un mois. Cette décision fait l'objet d'une information par lettre recommandée avec accusé de réception. Il peut en outre être mis fin par la commune ou l'EPCI à la mise à disposition d'un agent en particulier, sous réserve du respect d'un préavis d'un mois. Cette décision fait l'objet d'une information par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de résiliation anticipée ou d'expiration de la présente convention, aucune indemnisation n'est à verser par une partie à l'autre, si ce n'est au titre des remboursements des frais afférents aux mises à disposition dans les conditions fixées par la présente convention.

Article 9 : Litiges

Tous les litiges concernant l'application de la présente convention relèvent de la seule compétence du tribunal administratif de Rennes, dans le respect des délais de recours.

Fait à
Le

Pour le Pays de Châteaugiron Communauté,
Dominique DENIEUL

Pour la Commune de Châteaugiron,
Jean-Claude BELINE

Annexe n° 1 à la convention – Liste du personnel concerné par la mise à disposition

Nom Prénom	Qualité	Catégorie	Grade	Durée hebdomadaire de service de l'emploi	Temps annuel affecté à la mise à disposition
Didier BOISRAMÉ	Responsable du pôle Espaces verts / Voirie / Événementiel	C	Agent de maîtrise principal	35h	20 jours
Benoît MICHAUD	Adjoint au responsable EV/Voirie/Événementiel	C	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35h	
Jérôme LOUAPRE	Agent polyvalent du pôle EV/Voirie/ Événementiel	C	Adjoint technique	35h	
Olivier JACQUEMIN	Agent polyvalent du pôle EV/Voirie/ Événementiel	C	Adjoint technique	35h	
Yvon SERRE	Agent polyvalent du pôle EV/Voirie/ Événementiel	C	Agent de maîtrise principal	35h	
Jean-Paul CHAUWIN	Agent polyvalent du pôle EV/Voirie/ Événementiel	C	Adjoint technique (non titulaire)	31,5h	
Sébastien ROSSIGNOL	Responsable du pôle Bâtiments	C	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35h	10 jours
Tony LE SQUER	Agent polyvalent des pôles Bâtiments et EV/Voirie/ Événementiel	C	Adjoint technique	35h	
Jean-François LEDEVENTEC	Agent polyvalent	B	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	17,5h	20 jours



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 juin 2019

N° 2019/06/17/12

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 46

Date de convocation :
07 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix-sept juin à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE.

<i>Présents :</i>			
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	Mme Marielle DEPORT
Mme Catherine TAUPIN	M. Vincent CROCC	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÛN	M. Philippe LANGLOIS
M. Denis GATEL	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
M. Christian NIEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Daniel MARCHAND
Mme Claudine DESMET	Mme Sophie BRÉAL	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL
M. Bertrand TANGUILLE	Mme Virginie LEFFRAY	Mme Stéphanie BANCHAREL	Mme Séverine MAYEUX
Mme Marie AGEZ	M. René LOIZANCE	M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS
M. Pascal GUISET	Mme Marie-Françoise ROGER	M. Erwan PITOIS	Mme Sandrine PERRIER
	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	

<i>Absents :</i>	
M. Jean-Claude LEPRETRE absent qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Jean-Pierre PETERMANN absent qui donne pouvoir à M. Vincent CROCC
M. Christian BERNARD absent sans pouvoir	Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	Mme Marie-Odile BOIVIN absente qui donne pouvoir à Mme Claudine DESMET
M. Dominique PELHATE absent qui donne pouvoir à M. Thierry PANNETIER	Mme Danièle BOTTE absente qui donne pouvoir à Mme Virginie LEFFRAY
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir	M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	M. Bruno VETTIER absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	M. Michel RENAUDIN absent qui donne pouvoir à M. Bertrand TANGUILLE
Mme Nathalie GIDON absente qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER	M. Jean-François PROVOST absent sans pouvoir
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir
M. Vincent BOUTEMY absent qui donne pouvoir M. Yves RENAULT	Mme Evelynne JAOUANNET absente sans pouvoir
	M. Jacques LE GOFF absent sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Philippe LANGLOIS

Objet : Vœu - Avenir de la trésorerie de Châteaugiron

Rapporteur : Monsieur Joseph MÉNARD

La Direction Générale de Finances Publiques (DGFIP) a décidé de réorganiser en profondeur son réseau territorial d'ici 2022. Elle vise une forte concentration des services en charge des impôts des professionnels et des particuliers.

L'essentiel du travail actuellement réalisé dans des trésoreries en charge de la totalité des opérations de plusieurs collectivités (prise en charge et paiement des mandats, prise en charge et recouvrement des titres de recettes, suivi de la comptabilité, des régies...) serait désormais confié à des services spécialisés. De ce fait, la prise en compte des différentes particularités locales pourrait s'en trouver pénaliser.

Nos interlocuteurs habituels que sont les comptables publics des trésoreries pourraient être remplacés par des « conseillers locaux », ayant vocation à délivrer du conseil fiscal et financier, sans aucun pouvoir de décision.

L'article 63 de la loi de finances pour 2019 avait déjà pour finalité, comme indiqué dans l'exposé des motifs, l'impossibilité de payer en espèces et de recevoir les fonds des usagers et des régisseurs dans les trésoreries.

La DGFIP entend ainsi partager ses coûts de gestion (MSAP, permanences, agences comptables...) avec les collectivités locales.

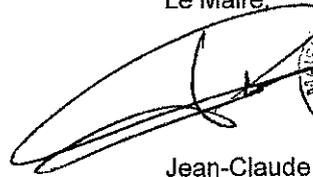
Cette réorganisation pourrait également entraîner la fermeture de la trésorerie de Châteaugiron et un regroupement des services dans la Métropole rennaise.

Après en avoir délibéré à 45 voix Pour et 1 abstention (Madame Magalie DOUARCHE SALAÜN), le Conseil municipal formule un vœu :

- pour le maintien des services de la trésorerie à Châteaugiron,
- pour s'opposer au transfert des coûts vers les collectivités locales.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....19 JUIN 2019.....
et de l'affichage ou la publication
Le Maire,

